



JOURNAL DES DEBATS

537

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 15 – 2014

Séance

du mercredi 29 octobre 2014

Présidence : Gabriel Willemin, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

7. Postulat no 344
Arrêt de la centrale de Mühleberg : quel coût pour le Jura ? Jean-Michel Steiger (VERTS)
8. Interpellation no 830
Bureaux de poste dans le canton du Jura : pas de réorganisation, vraiment ? Loïc Dobler (PS)
9. Rapport d'activité 2013 de l'Hôpital du Jura
11. Interpellation no 828
Report de charges de la part de la Confédération : accepter et se taire ? Loïc Dobler (PS)
12. Interpellation no 829
Des plaques jurassiennes pour Moutier. Gilles Pierre (PS)
13. Arrêté de subvention en faveur de la Fondation Jules Thurmann
14. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (Réorganisation du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail) (première lecture)

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 58 députés.)

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, nous allons reprendre nos débats.

Avant de poursuivre nos travaux, je vous prie de contrôler que vos cartes d'identité parlementaire soient bien installées dans le système de vote électronique. Merci.

7. Postulat no 344

Arrêt de la centrale de Mühleberg : quel coût pour le Jura ?

Jean-Michel Steiger (VERTS)

Avec plus de dix ans de retard, la centrale nucléaire de Mühleberg, exploitée par BKW, sera mise à l'arrêt en 2019.

Des travaux importants seront nécessaires pour maintenir une sécurité que l'on espère maximale d'ici à l'arrêt de la centrale.

Le canton du Jura dépend actuellement pour environ 60 % de son électricité de l'énergie nucléaire, la société BKW étant le prestataire de service pour notre Canton.

En Allemagne, qui a choisi une sortie du nucléaire en avril 2011 à la suite de la catastrophe de Fukushima au Japon, les géants de l'électricité ont multiplié les procédures juridiques contre l'Etat et proposeraient à l'Etat d'accepter la mise sur pied d'une fondation publique, sur le modèle des *bad banks* (structure de défaillance), pour gérer la sortie du nucléaire. Ce serait en quelque sorte au contribuable de payer au prix fort l'arrêt des centrales, qui se chiffrera en milliards de francs uniquement pour le démantèlement des installations, à quoi il faudra ajouter la question du stockage des déchets nucléaires. En Suisse, la situation est peut-être différente mais nous aimerions être sûrs que la responsabilité de l'arrêt des centrales, de leur démantèlement et du stockage des déchets est bien du ressort des seuls opérateurs.

Nous demandons donc au Gouvernement jurassien un rapport à l'intention du Parlement sur les conséquences financières possibles pour notre canton ainsi qu'une estimation du risque que le contribuable jurassien soit mis à contribution sous une forme ou une autre à la suite de l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : Il y a une année exactement, la société BKW annonçait la fermeture pour 2019 de la centrale de Mühleberg. Cette mesure entrepreneuriale fut prise pour trois raisons : premièrement, les importations d'électricité subventionnée, moins chère mais pas toujours propre non plus, de pays voisins diminuaient la compétitivité de

l'énergie produite par la centrale atomique de Mühleberg; deuxièmement, les exigences de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire pour accroître la sécurité de la centrale augmentaient les coûts d'exploitation; et, troisièmement, pour contrer une initiative cantonale bernoise qui demandait l'arrêt immédiat de Mühleberg.

Mais fermer Mühleberg plus tôt ne fera pas faire d'économies aux BKW qui verront leurs contributions annuelles au fonds de désaffectation et de gestion des déchets augmenter puisque le groupe bernois devra payer en six ans, fermeture en 2019 à la place de 2022, ce qu'il aurait payé en neuf ans, selon l'Office fédéral de l'énergie.

Sur le papier, le scénario du démantèlement semble clair : premièrement, la phase de post-exploitation, d'une durée de cinq ans et dont le coût est estimé à 320 millions de francs, suivie du démantèlement du site d'une durée minimale de dix ans pour un coût de 490 millions. Ces deux phases sont couvertes par le fonds de désaffectation créé en 1984.

Les résidus d'exploitation et les éléments combustibles irradiés, soit les déchets nucléaires, sont eux en principe couverts par le fonds de gestion des déchets datant de 2000 seulement. Pour Mühleberg, les coûts déjà dépensés et à venir s'élèvent à 1,8 milliard de francs. Mais ces chiffres sont certainement déjà dépassés car le Conseil fédéral a décidé de faire payer, à juste titre, plus et plus longtemps les exploitants des centrales nucléaires. Il a décidé, en juin 2014, de modifier l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets. Il s'agit d'une adaptation des bases de calcul des contributions annuelles que les exploitants doivent verser au fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et au fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Un supplément forfaitaire à hauteur de 30 % des coûts calculés pour la désaffectation des installations et la gestion des déchets doit également être prélevé à l'avenir. Ces nouvelles dispositions doivent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre en temps voulu à ces quelques questions. Les contribuables jurassiens devront-ils passer à la caisse pour financer le démantèlement de la centrale de Mühleberg et, si oui, sous quelle forme ? Les sommes provisionnées par les sociétés exploitant les centrales nucléaires sont-elles suffisantes ? Malgré le renforcement des lois actuellement en vigueur, est-il possible que l'Etat fédéral ainsi que les cantons soient mis à contribution afin de sortir du nucléaire ?

Un rapport sur ces questions nous paraît utile à l'orientation du Parlement ainsi qu'à celle de la population. Merci par avance de soutenir notre postulat.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement :

Le postulat no 344 vise à s'assurer que la responsabilité de l'arrêt des centrales, leur démantèlement et le stockage des déchets sont bien du ressort des seuls opérateurs. Plus précisément, le texte invite le Gouvernement «à établir un rapport à l'intention du Parlement sur les conséquences financières possibles pour notre Canton ainsi qu'une estimation du risque que le contribuable jurassien soit mis à contribution sous une forme ou sous une autre à la suite de l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg».

Il faut rappeler que le financement de la désaffectation des centrales nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs

après la mise hors service des installations est placé sous l'autorité du Conseil fédéral et assuré par deux fonds indépendants : le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces deux fonds sont alimentés par des contributions des exploitants, obligés par la loi sur l'énergie nucléaire à prendre en charge ces coûts

Un rappel des bases légales. Les obligations et les droits liés à la désaffectation d'installations nucléaires et à la gestion de leurs déchets sont consacrés dans la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire, en particulier aux articles 31 et 77 à 82, ainsi que dans l'ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion.

Selon l'article 31, alinéa 1, de la loi sur l'énergie nucléaire, les exploitants d'installations nucléaires sont tenus d'évacuer à leurs frais et de manière sûre les déchets radioactifs qu'ils produisent. S'ils ont l'obligation de prendre en charge au fur et à mesure les frais de gestion des déchets qui surviennent en cours d'exploitation, les coûts de la désaffectation des installations et de la gestion des déchets radioactifs après la mise hors service sont, par contre, couverts par deux fonds indépendants : le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ces deux fonds sont alimentés par les contributions des exploitants de centrales eux-mêmes.

A propos du fonds de désaffectation, il faut rappeler que celui-ci doit assurer le financement des coûts de désaffectation et de démantèlement des installations nucléaires mises hors service ainsi que les coûts de la gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Cela inclut bien entendu la réhabilitation des sites.

Le fonds de gestion des déchets vise à couvrir, pour sa part, les coûts de la gestion des résidus d'exploitation et des éléments combustibles irradiés après la mise hors service des centrales nucléaires.

Les deux fonds de droit public sont indépendants et sont soumis à la surveillance du Conseil fédéral, au même titre que le plan de constitution de provisions des exploitants pour les coûts de gestion des déchets précédant la mise hors service des installations.

Qu'en est-il du financement ? Les coûts pour la désaffectation des cinq centrales nucléaires suisses (Beznau I et II, Mühleberg, Gösgen et Leibstadt) et de l'entrepôt intermédiaire de Würenlingen se montent à quelque 2,974 milliards, les coûts pour la gestion des déchets à 15,970 milliards, soit au total près de 19 milliards selon l'étude 2011 de la Confédération. Fin 2013, le capital du fonds de désaffectation représentait 1,697 milliard contre 3,578 milliards pour le fonds de gestion des déchets.

Les coûts de la gestion nucléaire sont compris dans le prix de l'électricité nucléaire en vertu du principe du pollueur-payeur. La redevance moyenne à long terme se situe entre 0,8 et 0,9 centime par kilowattheure, même s'il n'y a pas unanimité autour de cette question, je vous le concède.

Selon la loi sur l'énergie nucléaire, ce sont en premier lieu les exploitants qui supportent les risques liés aux coûts et aux installations. Si l'exploitant prouve qu'il n'est pas en mesure de prendre en charge sa contribution aux fonds dans le délai fixé par le Conseil fédéral, les autres cotisants du ou des fonds en question (c'est-à-dire les autres exploitants de centrales nucléaires) sont tenus de couvrir la différence. Si la

couverture de la différence représente une charge économique insupportable pour les exploitants astreints aux versements complémentaires, l'Assemblée fédérale décide si et dans quelle mesure la Confédération participe aux frais non couverts.

Il faut encore noter que l'ordonnance a fait l'objet récemment d'une révision par laquelle le Conseil fédéral entend veiller à ce que les moyens financiers nécessaires à la désaffectation des centrales nucléaires et la gestion des déchets radioactifs soient fournis par les exploitants en temps voulu et de manière suffisante. Le Conseil fédéral a ainsi introduit un supplément de sécurité et adapté le calcul et la durée des contributions. La nouvelle disposition doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

En résumé, on peut dire que les questions liées à l'arrêt et au démantèlement des centrales nucléaires sont de la compétence de la Confédération. Les coûts de désaffectation des installations et de gestion des déchets radioactifs sont quant à eux supportés par les exploitants de centrales par l'intermédiaire du fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et du fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Néanmoins, un risque financier résiduel pour les pouvoirs publics, comme dans d'autres domaines, ne peut être exclu, ceci sans pour autant qu'un engagement financier de la part des pouvoirs publics n'en résulte automatiquement. Dans une telle situation, il appartiendrait en effet à l'Assemblée fédérale de décider si la Confédération participe à d'éventuels frais non couverts et, si oui, dans quelle mesure.

La gestion de l'arrêt de la centrale de Mühleberg, exploitée par BKW, est bien sûr régie par les règles que je viens d'exposer. Le canton du Jura n'est donc pas impliqué spécifiquement dans cette problématique placée sous l'autorité et la responsabilité de la Confédération.

Par contre et toujours en ce qui concerne Mühleberg, il est utile de rappeler que le Canton détient 14'000 actions BKW (sur un volume total de 52,8 millions, soit 0,027 %). On ne peut à ce titre exclure une implication qui découlerait de ce statut d'actionnaire. Cas échéant, celle-ci reste difficile à apprécier. Dans tous les cas, la faible participation au capital de BKW (0,027 %) est de nature à sensiblement limiter une éventuelle exposition.

En conséquence, le Gouvernement est d'avis que les éléments rappelés permettent une bonne compréhension et appréciation de la situation et des risques. A nos yeux, il n'est pas utile de mobiliser du temps et de l'argent supplémentaires pour une analyse plus poussée, qui n'apporterait pas plus d'informations à ce stade. Raison pour laquelle il est proposé de refuser le postulat no 344 intitulé «Arrêt de la centrale de Mühleberg : quel coût pour le Jura ?».

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, les éléments d'appréciation que le Gouvernement souhaitait vous apporter à propos de ce postulat.

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Bien qu'il s'agisse avant tout d'une décision économique de l'entreprise BKW, la fermeture d'une première centrale nucléaire marque bel est bien un tournant pour le monde politique et place les autorités fédérales mais également cantonales face à une responsabilité d'action afin d'envisager la suite.

La fermeture de Mühleberg doit nous permettre d'avancer. Mieux, il faut profiter de l'annonce faite par l'entreprise BKW

pour mettre les bouchées doubles dans l'élaboration et la réalisation de notre politique énergétique.

Dans ce domaine, la balle est encore et toujours dans le camp du Gouvernement, via le Département de l'Environnement et de l'Équipement. En début d'année 2014, le calendrier a été revu, notamment afin de se coordonner avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, pour intégrer également diverses planifications stratégiques (plan sectoriel éolien par exemple) mais aussi, et surtout, il était question d'approfondir certains aspects financiers.

Aux yeux du groupe socialiste, ces aspects financiers sont fondamentaux si l'on considère le lien fort qui existe entre la réussite d'une politique énergétique et les politiques fiscale et budgétaire d'un Etat, voire d'un canton.

Toutefois, à l'heure actuelle et malgré le nouveau calendrier prévu, notre Parlement n'a pas encore reçu le message du Gouvernement concernant la loi sur l'énergie et la conception cantonale de l'énergie. Certes, on l'a entendu avant ou ce matin au moment des questions orales, les propos du ministre annoncent que cela va arriver. Toutefois, aujourd'hui, la dimension financière de notre stratégie énergétique est encore très floue.

En conclusion, dans l'attente de la conception cantonale de l'énergie, dans l'attente d'aller de l'avant dans le dossier énergétique mais également considérant l'importance d'avoir des informations financières précises non seulement sur la fermeture de Mühleberg mais plus globalement sur notre stratégie énergétique 2035, le groupe socialiste soutiendra le postulat et vous invite à en faire de même.

Mme Sandrine Fleury-Montavon (PCSI) : Le postulat no 344 a retenu toute notre attention.

La législation fédérale est claire : les coûts de démantèlement incombent à l'exploitant.

La crainte du député Vert Jean-Michel Steiger est que la provision de BKW pour le démantèlement de la centrale de Mühleberg soit insuffisante. Il demande donc au Gouvernement de fournir un rapport qui confirme ou infirme que le contribuable jurassien n'aura pas à passer à la caisse.

Le groupe PCSI, dans sa grande majorité, va soutenir le postulat.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : Suite à la prise de position du Gouvernement, je voulais simplement amener deux éléments en faveur de ce postulat.

Tout d'abord un élément qui figure dans le rapport financier : les comptes du groupe BKW 2013. Il y a toute une série d'évaluations. En page 30 de ce rapport, sur la centrale nucléaire de Mühleberg, l'exploitant indique justement qu'il est un peu inquiet de ces nouvelles demandes de la Confédération. En page 31 (je cite brièvement) : «L'utilisation de ces nouveaux paramètres qui sont demandés par la Confédération pour la constitution des provisions en vue de la phase de post-exploitation, de la désaffectation des installations et de la gestion des déchets radioactifs aurait des conséquences considérables sur les résultats annuels et le bilan de BKW». Donc, effectivement, on peut comprendre qu'ils ont imaginé que cela pouvait influencer le résultat financier et c'est quelque chose qui est gênant.

Par contre, du côté de la Confédération, dans le communiqué du Conseil fédéral du 25 juin 2014 à propos de ces nouvelles exigences demandées aux exploitants des centrales

nucléaires, il est cité (je vous passe les détails) : «S'y ajoute le risque pour la Confédération de devoir fournir les fonds manquants si les exploitants n'arrivent pas à satisfaire entièrement leurs obligations». Le Conseil fédéral entend réduire ce risque dans le cadre de la révision de cette ordonnance sur les déchets justement, décidée en juin de cette année.

Ces deux éléments montrent qu'il y a en fait des inquiétudes et des incertitudes sur ce financement de ces fonds et je pense que ce postulat... Je ne demande pas une réponse immédiate mais on pourrait imaginer que le prochain rapport qui sera fait sur ce fonds de gestion des déchets – ces rapports sont faits tous les cinq ans et le prochain sera fait en 2016 – contiendra peut-être des éléments aussi probants pour répondre à ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Rien de changé par rapport à la position du Gouvernement si ce n'est de rappeler qu'un postulat laisse réglementairement un temps d'une année au Gouvernement pour vous répondre. Donc, vous attendez que, dans une année, on vous donne des éléments d'informations dont vous nous dites aujourd'hui qu'ils seront disponibles plus tard. Le Gouvernement n'a pas prévu, dans l'hypothèse où le postulat n'est pas retenu, de faire un «black-out» sur l'information. Nous restons transparents au sujet de cette question et très attentifs à l'évolution de la situation sur ce terrain-là mais naturellement tout à fait empêchés de vous donner des pronostics fiables quant à savoir s'il faut avoir peur ou pas. On ne va pas venir avec un rapport l'année prochaine en vous disant qu'on n'est pas sûr des chiffres mais qu'on pense qu'il vaut mieux vous recommander d'avoir peur.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : Je sais parfaitement que le postulat, c'est douze mois.

On a reçu il y a quelque temps le rapport de toutes les motions et postulats qui n'avaient pas été traités par le Gouvernement pour des raisons diverses. Il y en a quand même un certain nombre. Ce n'est pas une proposition que je fais, 2016, c'est simplement pour dire que je n'attends pas forcément une réponse immédiate. Si le postulat est accepté et qu'on peut le faire dans les douze mois, comme c'est demandé, c'est bien. Mais sinon, pour des raisons diverses parce que ce dossier est très évolutif, on peut encore attendre quelques mois supplémentaires, voire une année supplémentaire.

Au vote, le postulat no 344 recueille 27 voix pour et 27 voix contre. Le président tranchant en défaveur du postulat, ce dernier est donc refusé par 28 voix contre 27.

8. Interpellation no 830

Bureaux de poste dans le canton du Jura : pas de réorganisation, vraiment ?

Loïc Dobler (PS)

Lors de la séance du Parlement jurassien, le groupe socialiste interpellait le Gouvernement jurassien quant à d'éventuelles fermetures de bureaux de poste dans le Canton. Le Gouvernement n'avait à ce moment pas d'informations allant en ce sens.

La radio locale avait d'ailleurs interpellé «La Poste» sur cette problématique afin de connaître les intentions du géant jaune dans notre région. Le responsable de la communication

de «La Poste» indiquait : «Il n'y a pas eu décision de restructuration prise en 2013. Il n'existe pour l'heure aucun projet de réorganisation et, par conséquent aucun calendrier, ni aucune liste de communes où des solutions pourraient être mises en œuvre».

Ces informations pouvaient légitimement nous rassurer pour les mois à venir. Or, nous apprenions, en date du 14 août dernier, que le bureau postal de Pleigne serait fermé en date du 30 août 2014. Une agence serait ouverte dans un commerce local. Agence dont les prestations ne sont en rien comparables à celles d'un bureau postal et dont la confidentialité pour le client laisse parfois à désirer. Au passage, les habitant(e)s de Mettembert devront désormais se rendre à Soyhières pour retirer leurs envois avisés.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quand «La Poste» a-t-elle informé l'Etat jurassien de la fermeture du bureau postal de Pleigne ?
- 2) Le Gouvernement peut-il prendre contact rapidement et de manière officielle avec «La Poste» afin d'obtenir confirmation qu'aucune fermeture ou réorganisation n'est en cours dans le canton du Jura ?

M. Loïc Dobler (PS) : Il y a plusieurs années, La Poste avait annoncé sa volonté de restructurer massivement les bureaux de poste dans toute la Suisse. Une liste impressionnante d'offices concernés avait fuité dans la presse. Une liste qui laissait craindre le pire, notamment pour les régions dites périphériques comme le canton du Jura. Heureusement, devant la levée de boucliers suscitée par cette annonce de la part de la population et des représentants du personnel, le géant jaune n'avait eu d'autres choix que de faire marche arrière.

Depuis, l'entreprise publique a adopté une nouvelle stratégie. Elle procède à la fermeture de bureaux de poste en cantini. En quelques mois, ce sont ainsi des dizaines de bureaux qui ont été fermés dans toute la Suisse romande. On citera en exemple le cas de Gorgier dans le canton de Neuchâtel. Cette commune compte environ 2'000 habitants, ce qui n'a pas empêché La Poste de procéder à la fermeture du bureau postal. Les fermetures de bureaux ne concernent désormais plus uniquement les petits villages !

Pour autant, le canton du Jura semblait épargné par ces restructurations. Pourtant, en début d'année, j'intervenais à cette tribune pour m'inquiéter d'éventuelles fermetures également dans notre Canton. Il a, à ce moment-là, été indiqué par le Gouvernement jurassien qu'il n'y avait pour l'instant pas de fermetures prévues à sa connaissance. Pourtant, au mois d'août dernier, La Poste communiquait que l'office de Pleigne était fermé. En l'absence du ministre en charge du dossier lors de cette séance du Parlement, c'est certainement de ma faute si le président du Gouvernement a dû répondre à cette question sans pour autant être porteur du dossier. Néanmoins, la radio régionale était allée plus loin et avait interpellé l'administration cantonale et le géant jaune à ce sujet. Personne n'avait connaissance de réorganisations prévues dans le Jura.

Aujourd'hui, Syndicom est en mesure de confirmer que les bureaux de Boécourt, Epauvillers et Soulce sont aussi concernés. D'autres le sont peut-être mais le manque de transparence de La Poste sur ce sujet nous oblige à la plus grande prudence.

Il y a de quoi aujourd'hui être préoccupé par ce démantèlement du service public postal. Il convient notamment de rappeler que La Poste réalise plusieurs centaines de millions de francs de bénéfice par année et qu'elle n'est donc pas en péril. Notre discours pourrait être tout autre si tel était le cas. Cette entreprise ne saurait donc justifier de telles fermetures par une mauvaise situation financière. Le manque de fréquentation n'est pas non plus, de notre point de vue, un bon argument. C'est le géant jaune qui crée cette situation en réduisant drastiquement les heures d'ouverture pour ensuite invoquer une baisse de la fréquentation.

Pour fermer un bureau, l'entreprise publique est tenue d'en discuter avec les autorités communales qui ont, en cas de désaccord, la possibilité de faire recours devant PostCom. Les autorités communales ne sont en aucun cas tenues à une obligation de confidentialité lors des discussions. Au contraire, en tant que représentées des citoyennes et citoyens, elles doivent informer de manière large.

La Poste propose souvent de remplacer le bureau postal par une agence postale dans un magasin ou un service à domicile. Deux possibilités qui réduisent considérablement les prestations offertes en regard d'un bureau postal. A noter que l'intégration de La Poste dans un commerce local rend la présence du service public pour le moins précaire. Que se passe-t-il en cas de fermeture de ce commerce local ? D'autre part, la suppression de bureaux de poste signifie également la perte d'emplois qualifiés pour notre région.

Aussi, il semble aujourd'hui primordial que le Gouvernement jurassien intervienne dans ce dossier. En plus des questions indiquées dans mon interpellation, je souhaiterais savoir si le Gouvernement va intervenir auprès de La Poste pour demander d'une part une suspension des procédures en cours et d'autre part pour connaître les plans de La Poste dans notre Canton dans les mois et années à venir. Ceci en sachant que si l'Etat jurassien ne fait rien, le risque est important de voir les bureaux de poste diminuer dans notre Canton compte tenu de la stratégie du géant jaune qui met la pression sur les autorités communales qui sont souvent, elles-mêmes, isolées et qui met la population devant le fait accompli une fois les bureaux de poste fermés.

D'avance je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : L'avenir des bureaux de poste est un thème récurrent en Suisse et dans le Jura depuis en tout cas une quinzaine d'années. Différentes vagues de restructuration ont été conduites par La Poste. Elles ont donné lieu par le passé à de fortes réactions. Dans ce domaine, le canton du Jura a été parmi les régions les plus actives afin de tenter de limiter la fermeture des offices de poste. Il est aussi à constater, y compris dans notre Canton, que les habitudes de « consommation » des produits postaux se sont modifiées. Elles se font de plus en plus par internet, en particulier les paiements. Les habitants des plus petites localités vont à la poste également plus souvent en dehors de la commune de domicile, par exemple sur le lieu de travail. De plus, le tri et la distribution du courrier et des colis ne sont plus effectués depuis plusieurs années par les offices de poste eux-mêmes. Évidemment, la fermeture ou la réduction des horaires des offices de poste n'ont pas arrangé les choses et ont conduit à accélérer les changements d'habitudes de la clientèle.

Suite aux fortes réactions de la population d'une part mais aussi des autorités (communales ou cantonales) lors de programmes de restructuration, il est à constater que La Poste

procède actuellement à des réexamens du maintien d'offices de poste, principalement à l'occasion de départs, en retraite par exemple, des titulaires.

Depuis quelques années, La Poste propose lors d'un projet de fermeture – vous l'avez dit, Monsieur le Député – des alternatives sous forme d'un service à domicile ou de création d'une agence. Le service à domicile n'a pas besoin de descriptif plus précis. L'agence, pour sa part, c'est par exemple le magasin du village qui effectue, au nom de La Poste, une palette de prestations postales. Signalons que cette deuxième solution rencontre un certain succès, particulièrement par le fait qu'elle renforce la pérennité d'un commerce de village et surtout offre pour la clientèle une très large amplitude en matière d'horaire. Les prestations fournies sont plus réduites que dans un office de poste classique, il faut le préciser.

Il faut être conscient que l'interlocuteur officiel de La Poste dans ce domaine est la commune et non le Canton. Conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur l'organisation de La Poste, le Canton est simplement informé de l'ouverture de discussions une fois la première rencontre tenue et, ce, par un courrier sur lequel figure cette phrase assez laconique : « Nous vous informons du début des entretiens entre La Poste et les autorités locales du village « X » concernant l'office de poste ».

Je dois vous dire, Monsieur le Député, que ceci n'est pas de nature à nous priver ni de l'envie ni de la réalité d'intervenir dans le cadre de ce dossier en tant qu'autorité cantonale. Je vais vous donner plus d'indications sur la manière dont nous nous y prenons en la matière.

Il faut ajouter qu'une fois par an, en général en janvier, La Poste communique par écrit au canton du Jura et, ce, en bloc, les résultats des discussions avec les communes. Dans la pratique, La Poste a pris l'habitude d'informer le Canton sur les modifications en cours lors de sa visite annuelle conduite par un membre de sa direction générale. Les rencontres ont généralement lieu en automne; la prochaine est fixée pour la fin du mois de novembre prochain.

Après ce préambule, Monsieur le Député, nous pouvons répondre à vos questions précises de la manière suivante :

1° S'agissant de la première question concernant Pleigne, nous avons été avertis selon la procédure que j'ai exposée tout à l'heure, par un courrier daté du 14 mars 2013, de l'ouverture de discussions entre la commune et La Poste. A ce stade, aucun détail n'était connu sur les propositions faites et les réactions de la commune. En fin d'année 2013, la commune a signé une lettre d'accord sur la transformation de l'office en une agence. Cette transformation est entrée en vigueur en août 2014 après que l'ensemble de la population en ait été informé par un dépliant.

2° A votre deuxième question, je peux vous informer que le Canton a déjà posé la question à La Poste sur l'existence ou non d'un plan de réorganisation du réseau des offices de poste, que ce soit en Suisse en général ou en particulier dans le Jura. Nous avons interpellé formellement le géant jaune à ce sujet. Nous l'avons fait lors de la séance annuelle tenue à Delémont voici un peu moins d'une année. La réponse de La Poste a été négative. Elle nous a également précisé que la réorganisation de son réseau est une tâche continue, notamment vu la diminution des opérations réalisées par les particuliers dans les bureaux. La Poste indique qu'elle procède à ces réorganisations en

particulier lorsque les buralistes partent à la retraite ou que des locations sont dénoncées. Le Canton va à nouveau rencontrer La Poste dans quelques semaines et faire le point de situation sur cet aspect de la question. Vous l'avez compris, le fait de ne pas être l'interlocuteur direct de chaque décision concernant chaque office ne nous prive pas pour autant du devoir que nous nous sommes fait d'aborder avec La Poste la question globale du sort futur de ses offices postaux et notamment de faire barrage, dans toute la mesure de nos possibilités, à des velléités de démantèlement que l'on pourrait qualifier de systématisées.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure, les petits offices justifiaient ou motivaient un certain nombre d'explications à la clé de leur fermeture, que l'on ne peut pas considérer comme reproduites aussi facilement que cela lorsqu'il s'agit d'office d'une taille différente, du type de la commune que vous avez évoquée tout à l'heure et notamment celle de Boécourt en particulier.

Nous continuerons donc à interpeller La Poste à ce sujet pour lui demander de justifier ses positions et notamment de s'expliquer très clairement sur la suite de son approche de manière globale et non plus au coup par coup, comme nous devons malheureusement en prendre acte avec les dernières informations qui nous ont été faites.

Nous le ferons en nous appuyant en particulier sur le fait que nous constatons, en 2014, une accélération des examens et futures probables restructurations puisque nous avons reçu une information en mars 2014 à propos de Boécourt et déjà deux ce mois d'octobre à propos d'Epauvillers et Soulce.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, à son niveau, sans compétence particulière dans ce domaine-là, d'un point de vue politique comme défenseur d'un service de proximité, ce que le Gouvernement peut vous exposer être en train d'accomplir en ce qui concerne le sort des offices postaux dans le canton du Jura.

M. Loïc Dobler (PS) : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Loïc Dobler (PS) : J'ai eu l'impression que le représentant du Gouvernement avait eu sa réponse à mon interpellation écrite par le géant jaune ! C'était pour le moins particulier puisqu'il nous a fait l'éloge des différentes possibilités qui existent après un bureau postal, oubliant au passage peut-être de notifier les quelques inconvénients majeurs à ces différentes alternatives.

Enfin, il nous a dit qu'il comptait continuer à intervenir auprès de La Poste même si ce n'était pas de sa compétence première, ce qui est juste puisque ce sont les autorités communales qui sont invitées à se prononcer sur ce genre de discussion.

Enfin, il nous a indiqué que l'Etat jurassien avait été informé en date du 14 mars, soit quinze jours avant la séance du Parlement au cours de laquelle j'avais posé cette question orale, et donc environ quinze jours aussi avant que les médias régionaux ne posent la question directement à l'administration cantonale. Encore une fois, je peux comprendre que, lors de la séance du Parlement, le Gouvernement jurassien n'ait pas pu être plus précis puisque, je le répète, le ministre en charge du dossier était absent et que je ne peux pas faire

le reproche au président du Gouvernement de ne pas connaître l'ensemble des dossiers sur le bout des doigts. Il ne s'agit pas là du problème. Mais, simplement, lorsqu'un média interpelle l'administration cantonale pour connaître le point de la situation en ce qui concerne La Poste et qu'on lui dit qu'à notre connaissance, il n'y a aucune réorganisation en cours, qu'on interpelle au même moment La Poste Suisse qui, d'après son porte-parole, indique qu'il n'y a pas eu de décision de restructuration prise en 2013, qu'il n'existe pour l'heure aucun projet de réorganisation et par conséquent aucun calendrier ni aucune liste de communes où des solutions pourraient être mises en œuvre. Ceci à fin mars, soit quinze jours après une notification à l'administration cantonale disant exactement le contraire !

Ceci n'est pas acceptable et c'est pour cela que je ne peux pas donner un terme plus flatteur que «non satisfait» à la réponse à laquelle j'ai eu droit puisque le Gouvernement jurassien nous indique simplement qu'il va continuer, comme jusqu'à présent, à rencontrer de manière sporadique La Poste Suisse. Cela n'est pas satisfaisant. Le Gouvernement jurassien n'est bien sûr pas l'interlocuteur principal mais s'il a vraiment le souci d'un service public de qualité et de proximité, comme l'indiquait à l'instant son représentant à la tribune, il peut s'engager, il peut prendre les devants, il peut prendre contact avec La Poste pour demander des explications claires car il n'est pas admissible qu'une entreprise publique mente comme ça à la population ! Je vous remercie de votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC) : Pour le groupe UDC, ce n'est pas nouveau que La Poste nous pose un peu des soucis et je crois qu'il était bon de rappeler ce matin, par ce groupement à l'entrée, que l'on n'est pas tout à fait d'accord avec beaucoup d'agissements de La Poste.

Une chose qui me tient personnellement très à cœur, c'est de parler de ce que fait cette ancienne régie fédérale. Le traitement des employés me laisse songeur. Ceux-ci sont régulièrement bousculés par leur employeur, au point de voir beaucoup d'employés de longue date craquer sous le poids des réorganisations et restructurations incessantes. Il serait intéressant, à l'instar des enseignants, de voir combien d'employés sont menacés par un «burn-out» à La Poste. Ce serait peut-être révélateur.

Quant à la mise en place d'un bureau de poste dans un commerce local, c'est vrai que la confidentialité n'est pas garantie mais je dois dire que, pour les petits villages, l'implantation dans un commerce peut aussi favoriser la pérennisation de ce commerce, ce qui est positif et garantit un service public socialement important pour les villages. Donc, si le commerce ne peut pas tourner, ça peut quand même apporter de l'eau au moulin même si ce n'est pas la solution.

La question est plutôt de savoir ce qu'il adviendra lorsque le commerce local ne pourra plus faire cette prestation, s'il disparaît. C'est sur ce point-là que je vais tout à fait dans le sens de l'interpellateur : que devient le bureau postal quand on ferme le magasin ?

Il est clair que la commune doit toujours être informée et la population doit être entendue.

Voilà tout ce que j'ai à dire à ce sujet et j'ajoute encore qu'il est vrai que je connais beaucoup de gens qui travaillent à La Poste et qui en ont gros sur le cœur. Je pense donc qu'il est bien de le rappeler ici. Merci.

9. Rapport d'activité 2013 de l'Hôpital du Jura

M. Bernard Tonnerre (PCSI), vice-président de la commission de la santé et des affaires sociales : Suite à la récente démission de la présidente de la commission de la santé et des affaires sociales, Mme Agnès Veya, la commission a donc mandaté son vice-président pour vous présenter le rapport d'activité 2013 de l'Hôpital du Jura.

Comme vous aurez pu le constater, c'est une nouvelle formule qui nous a été présentée cette année sous la forme d'un rapport de synthèse imprimé, accompagné d'une clé USB contenant la version intégrale du rapport d'activité.

Selon la tradition, les dirigeants de l'Hôpital du Jura ont eu l'occasion de présenter et commenter leur rapport devant la commission de la santé. Nous avons ainsi reçu, au mois de juin, Mme de Vos, présidente du conseil d'administration, M. Schneider, directeur de l'Hôpital, Mme Citherlet, responsable des soins, MM. Mercier, responsable médical, Charmillot, responsable des finances, Diotte, responsable du service ambulancier, et Guerdat, responsable de la communication.

Il me paraît important de relever en priorité quelques temps forts qui ont jalonné l'activité de l'Hôpital du Jura en 2013 :

- La nomination du nouveau directeur, M. Kristian Schneider, qui a accepté le délicat défi de redonner à notre hôpital stabilité et confiance après les péripéties de ces dernières années. Dès son arrivée, M. Schneider a démontré une grande détermination et ses talents de communicateur. Ses relations avec notre commission se sont d'emblée révélées excellentes et surtout empreintes d'une grande confiance.
- La nomination d'un nouveau conseil d'administration présidé par Mme Pauline de Vos.
- Plusieurs remaniements au sein du comité de direction de l'Hôpital.
- L'inauguration de la Résidence La Promenade à Delémont.
- La mise en œuvre du projet «Impulsion» qui vise à retrouver un équilibre financier en planifiant les différentes missions des sites et qui a rapidement généré des résultats positifs.
- Un autre fait marquant que l'on ne saurait passer sous silence, c'est la recapitalisation de la Caisse de pensions de notre République, qui a eu des effets dévastateurs sur les finances de l'établissement.

La liste n'est de loin pas exhaustive tant l'année 2013 fut riche en actions et projets de tous genres. Notre commission peut partager le constat du conseil d'administration qui se réjouit de voir les mesures mises en place par la direction porter rapidement leurs fruits. Il n'en demeure pas moins que rien n'est encore définitivement acquis pour ces prochaines années.

Voici quelques indications chiffrées qui peuvent donner un aperçu de l'ampleur des activités déployées par l'Hôpital : l'année dernière, ce sont 7'300 patients qui ont été hospitalisés en soins aigus, soit 10 % de la population jurassienne, auxquels on peut ajouter les 135 personnes qui, chaque jour, ont été prises en charge dans différents services. Si on y ajoute les 21'000 consultations en urgences et les 650 accouchements, on constate à quel point notre population doit recourir aux soins prodigués par 1'523 personnes qui, jour et nuit, apportent leur contribution à la bonne marche de l'hôpital. Je profite d'ailleurs de cette tribune pour remercier, au nom de la commission et je pense que je peux y associer le

Parlement, toutes ces personnes pour leur admirable dévouement.

Pour ce concerne le bilan comptable, force est de constater que le résultat global de l'exercice 2013 enregistre une perte nette de 8,1 millions compte tenu de la charge de recapitalisation de la Caisse de pensions pour 13,9 millions. Sans cette charge exceptionnelle, le résultat d'exploitation avant charge financière aurait dégagé un bénéfice de 0,9 million alors que le budget prévoyait une perte de 8,1 millions. Relevons encore que le résultat d'exploitation, sans l'impact de la recapitalisation, génère un cash-flow de 7,8 millions alors que, l'année précédente, ce cash-flow était encore négatif.

Malgré certains chiffres qui ne doivent pas déformer la réalité, on peut objectivement constater que les finances sont en phase de redressement, d'une part grâce aux mesures efficaces du projet «Impulsion» qui ont permis de réduire les charges et, d'autre part, grâce à un bon bilan du centre de rééducation de Porrentruy qui a produit un excellent chiffre d'affaires.

Pour ce qui a trait aux investissements réalisés en 2013, je citerai en particulier :

- la rénovation de la Résidence la Promenade pour 23 millions, avec des délais et un budget respectés;
- le centre de réhabilitation pour enfants sur le site de Porrentruy;
- le déploiement du système d'information clinique au niveau de l'Arc jurassien, avec le Jura bernois et le canton de Neuchâtel, pour lequel l'Hôpital a déjà engagé 1,3 million;
- les travaux pour concentrer les blocs opératoires à Delémont pour 10 millions.

Pour les investissements futurs, l'objectif des dirigeants de l'Hôpital du Jura est de trouver des fonds sachant qu'ils ne peuvent plus compter sur l'aide du Canton qui finançait à hauteur de 5 millions les années passées.

A signaler encore que l'endettement actuel est toujours conséquent. Il faut relever toutefois que la situation de l'Hôpital du Jura a progressé de 40 millions en deux ans (sans prendre en compte la fameuse recapitalisation de la Caisse de pensions).

Je ne m'aventurerai pas plus loin dans les méandres des chiffres et autres bilans. Par contre, celles et ceux qui affectent ce genre d'exercice pourront apprécier le travail conséquent du responsable des finances sur plus de quinze pages consacrées aux comptes dans ce rapport.

Il est un autre sujet qui fait encore et toujours débat, il s'agit des DRG, les forfaits par cas qui sont négociés périodiquement avec les assureurs et qui étaient déjà signés par le Canton pour 2013 et 2014 au moment où le rapport fut présenté à notre commission. Le responsable des finances nous fit alors remarquer que la tendance était à la baisse et qu'il faudra trouver l'argent ailleurs. Il ne nous a pas précisé où !

Les lits d'attente sont une autre source de préoccupation pour l'Hôpital. Ces lits sont occupés par des patients qui n'ont pu être admis en EMS et qui occupent des places réservées à la rééducation. La conséquence de tout cela est que des patients doivent rester en soins aigus faute de pouvoir passer en rééducation. Ce type de situation se paie cher : par exemple, pour dix patients qui séjournent en rééducation faute de trouver une place en EMS, l'Hôpital du Jura perd 1 million de francs par année.

La maîtrise des PIG (prestations d'intérêt général) fera à n'en pas douter encore débat ces prochaines années sur le

plan politique. Comment pourra-t-on à l'avenir encore assurer ce genre de prestations alors que la mesure 42 du programme OPTI-MA propose déjà une réduction du financement des PIG ? Un trop fort désengagement de l'Etat pourrait alors porter un mauvais coup à l'Hôpital du Jura. Les économies sont aisément chiffrables. Il est par contre beaucoup plus difficile d'évaluer les dégâts qu'elles pourraient provoquer.

Au nom de la commission parlementaire de la santé et des affaires sociales, je tiens à remercier les instances dirigeantes de l'Hôpital du Jura pour leur disponibilité et leur engagement. Assurer le développement et la pérennité d'un hôpital de qualité dans une région périphérique telle que la nôtre exige courage et compétence. Et nous, les politiques, devons encore et toujours apporter notre contribution à cet effort partagé.

Je ne saurais conclure sans adresser mes vifs remerciements à Monsieur le ministre de la Santé, Michel Thentz, pour les informations et les éclairages qu'il apporte dans nos séances, à notre secrétaire Nicole Roth, malheureusement absente, pour la fidèle rédaction de ses procès-verbaux, ainsi qu'à mes collègues membres de la commission.

Je vais maintenant changer rapidement de casquette pour souligner simplement et rappeler un point qui est peut-être plus de la sensibilité de mon groupe car je ne vais pas monter à la tribune pour apporter l'appréciation du groupe PCSI. Il est en particulier, pour nous, un domaine qui suscite quelques préoccupations, c'est celui de la psychiatrie. Vous avez appris dernièrement la récente décision de rapatrier l'ensemble de la psychiatrie jurassienne à l'Hôpital du Jura et ce domaine soulève encore quelques doutes et interrogations parmi nous. Notre groupe déposera d'ailleurs très prochainement une question écrite à ce sujet.

La commission de la santé vous recommande d'accepter ce rapport et je vous indique que le groupe chrétien-social en fera de même. Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

M. Michel Choffat (PDC) : Comme je suis en accord avec l'intervention de mon collègue, je ne vais pas revenir sur toutes ses considérations. Je me bornerai donc à ajouter quelques remarques complémentaires parmi celles qui me paraissent les plus importantes.

Dès début 2013, la nomination du nouveau directeur et du nouveau conseil d'administration ont permis de constater rapidement qu'il y avait à nouveau un pilote dans l'avion...

Si 2012 fut l'année de transition, celle de 2013 fut celle de la consolidation, à tout le moins partielle, du projet « Impulsion ».

Les comptes 2013 laissent apparaître une augmentation des produits d'exploitation de près de 10 millions par rapport à 2012. C'est un signe positif. Malheureusement, l'augmentation des charges s'élève quant à elles à près de 15 millions, dont près de 14 millions pour la recapitalisation de la Caisse de pensions. Sans cette charge, unique espérons-le, l'objectif prioritaire du projet « Impulsion » aurait donc été atteint en 2013, c'est-à-dire des comptes positifs et, ce, grâce à l'engagement de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.

Dès lors, les différentes activités de l'Hôpital du Jura, et en particulier celles du centre de rééducation sur le site de Porrentruy, nous permettent de rester raisonnablement optimistes !

Il est aussi réjouissant d'apprendre que l'Hôpital du Jura se situe au-dessus de la moyenne des hôpitaux suisses concernant les appréciations des médecins en formation postgraduelle, autrement dit les médecins internes.

Mais il faut garder la tête sur les épaules. Les années à venir seront encore plus difficiles.

Le nouveau système de financement ne nous avantage pas. La CASU (centrale d'appels sanitaires urgents), exclusivement jurassienne, ne survivra pas en l'état; son coût annuel s'élève à près de 1 million de francs ! Une collaboration avec d'autres cantons d'égal à égal est impérative.

La relève médicale sera difficile. L'avenir de l'unité hospitalière médico-psychologique (UHMP) nécessitera une grande attention.

La problématique du manque de places en EMS, qui préte rite l'Hôpital du Jura, devra rapidement être solutionnée.

Sans oublier également le projet OPTI-MA.

Le choix des nouvelles infrastructures doit se faire en fonction d'une volonté de pérenniser l'Hôpital du Jura et des moyens financiers à disposition mais aussi en fonction des investissements actuels. Il est donc indispensable d'avoir une vision d'ensemble afin de mener la stratégie y relative.

Face à ces défis, l'heure est au rassemblement des forces, tant au niveau de l'Etat et de l'Hôpital du Jura (direction et conseil d'administration) qu'au niveau du personnel et des utilisateurs. A quoi sert-il de ressasser indéfiniment le passé si ce n'est pour en tirer des conséquences constructives ? Unissons-nous pour apporter des critiques constructives, je le répète, osons mener une réflexion relative à un concept novateur et complémentaire avec tous les partenaires actuels, y compris des privés éventuels. Laissons aux oubliettes cet esprit de clocher qui préte rite tout le monde à la longue et restons pragmatiques.

Je conclurai en rappelant que l'avenir de notre Hôpital dépendra aussi de notre capacité à accepter des concessions, à saisir l'importance des choix stratégiques.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier toutes celles et tous ceux qui ont œuvré et œuvrent encore à la bonne marche de l'Hôpital du Jura, que ce soit au niveau du conseil d'administration, de la direction et en particulier de son directeur, et l'ensemble du personnel pour le bien et la pérennité de l'Hôpital du Jura, bien sûr aussi sans oublier les patients sans lesquels notre Hôpital ne survivrait pas...

Enfin, je conclus en précisant que le groupe PDC acceptera le rapport d'activité 2013. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Bohlinger (PLR) : Je serai très très bref puisque tout a été dit... ou presque.

Le rapport d'activité de l'Hôpital du Jura a le mérite d'être clair et précis dans les chiffres pour l'année 2013. Et force est de constater que tout a été dit par mes collègues de la commission de la santé mais je souhaite relever que les résultats obtenus durant cette année 2013 permettaient d'augurer un résultat positif des comptes à la fin de cette période. Il a fallu déchanter lorsque la facture de recapitalisation de la Caisse de pensions est tombée.

Je tiens à insister sur le fait que la direction de l'H-JU, représentée par M. Kristian Schneider, assume un impondérable pour 2013, qui s'appelle Caisse de pensions, et dont M. Schneider n'est pas responsable puisqu'il a pris ses fonctions

de directeur de l'H-JU début 2013. Et on aura l'occasion également, en 2014, de revenir sur un gros point dont le directeur devra s'occuper.

Je voudrais ici souligner la volonté inconditionnelle et le courage de M. Schneider et de ses proches collaboratrices et collaborateurs, qui ont à cœur la bonne situation financière de notre hôpital ainsi qu'une qualité de soins optimale.

Le groupe PLR assure à Monsieur Schneider sa confiance et son appui. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : En préambule, je vais me permettre de donner lecture d'un cours extrait du rapport d'activité qui, à mon sens, illustre parfaitement la situation actuelle de l'Hôpital du Jura : «L'Hôpital du Jura se trouve à un moment délicat de son histoire. Il doit faire face à de nombreuses contraintes d'ordre médical et d'ordre financier et doit les dépasser afin d'assurer sa pérennité. Garantir la relève médicale et soignante, gérer les conséquences de la spécialisation de la médecine, répondre aux exigences de volume de prestations pour les internes en formation, intégrer le nouveau financement hospitalier, assurer les investissements à charge de l'Hôpital, respecter la liberté du choix de l'hôpital par le patient tout en en minimisant les effets, autant d'enjeux à considérer au quotidien. Ceci est d'ailleurs le cas pour la majeure partie des hôpitaux de Suisse. L'Hôpital du Jura n'est donc pas un cas isolé.» (Fin de la citation)

L'Hôpital du Jura n'est pas un cas isolé mais c'est le seul hôpital en tant que tel que nous avons sur territoire jurassien. Aussi, vous pouvez évidemment bien imaginer que les choix sont extrêmement délicats, importants pour l'avenir. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Je crois qu'il est nécessaire et important, aux côtés de celles et ceux qui se sont exprimés à l'instant, que nous saluions les changements qui sont intervenus dans le courant de l'année 2013, en particulier au niveau de la direction de l'Hôpital du Jura avec l'arrivée de Kristian Schneider. Je souhaite remercier ici pour son travail le directeur ad intérim Jean-Paul Moll, qui a assuré pendant environ une année l'intérim. Je crois en effet que nous pouvons constater que le directeur Schneider a pris à cœur ses défis à la tête de l'Hôpital du Jura et qu'il l'a en quelque sorte chevillé au corps et qu'il se bat pour lui assurer un avenir. Au-delà de la direction de l'Hôpital du Jura, le conseil d'administration a été passablement renouvelé dans le courant de l'année 2013 puisque, dans sa nouvelle composition, seuls deux ou trois membres issus du précédent conseil d'administration sont encore dans celui-ci. Il faut signaler l'arrivée en particulier à sa tête, à la présidence du conseil d'administration, de Mme Pauline de Vos, et également une modification importante dans le fait que le chef du Service de la santé publique ne fait plus partie de ce conseil d'administration. Vous vous en rappelez probablement, cela avait fait passablement débat à l'époque ici au Parlement et au sein de la commission de la santé.

C'est une année de changement au niveau des cadres en quelque sorte de l'Hôpital du Jura mais, Mesdames et Messieurs les Députés, les changements au sein même de l'Hôpital du Jura, ce n'est pas seulement en 2013 que ça a lieu – je crois que ça a été dit par les députés qui ont pris la parole tout à l'heure ici à la tribune – les changements vont perdurer. L'image d'un hôpital statique, qui est organisé de manière définitive dans des murs définitifs ou en tout cas sur le long terme, fait partie des images du passé. Les hôpitaux se doivent d'être extrêmement dynamiques et doivent s'adapter perpétuellement aux nouvelles données. Il faut savoir qu'à

l'heure actuelle, non seulement notre hôpital mais tous les hôpitaux de Suisse et de Suisse romande en particulier, tous les hôpitaux affinent leur stratégie, aiguissent leurs armes pour vivre et survivre dans ce qui est devenu un vaste marché. Donc, imaginer qu'on peut perdurer sans se remettre perpétuellement en question serait un leurre. L'Hôpital du Jura d'aujourd'hui ne sera donc pas le même dans deux ans et n'est déjà plus le même qu'il y a encore deux ans. Des modifications importantes auront donc encore lieu de manière à s'adapter à ce marché qu'est devenue la prestation hospitalière.

Dans le courant de l'année 2013, le conseil d'administration a entamé d'importants travaux en ce qui concerne justement l'élaboration de sa vision et de sa stratégie, histoire de positionner au mieux cet établissement dans le concert des hôpitaux de l'Arc jurassien de manière générale mais de Suisse romande et de Suisse en particulier.

Le conseil d'administration a travaillé de manière intense afin de dégager une ligne et même si, comme je le disais à l'instant, il s'agit perpétuellement de se remettre en question, il ne s'agit pas non plus d'aller une fois à gauche une fois à droite et de ne pas avoir d'objectifs. Il est important d'avoir une vision. Il est important d'avoir une stratégie mais il est aussi important de savoir prendre parfois du recul par rapport à celle-ci et de la remettre en question perpétuellement.

La vision et la stratégie débouchent ensuite sur une mise en œuvre opérationnelle. Il est important, là également, que tant la vision que la stratégie et que la mise en œuvre opérationnelle rejoignent les préoccupations politiques. Et c'est là évidemment un enjeu majeur. Il faut bien entendu que celui qui finance de manière importante l'Hôpital s'y retrouve et partage en quelque sorte la mise en œuvre opérationnelle des décisions tant stratégiques qu'en ce qui concerne la vision. C'est un sujet éminemment important et délicat, sur lequel nous aurons bien entendu à revenir ces prochains mois.

Changement aussi, durant l'année 2013, en ce qui concerne la transformation de l'outil de travail en lui-même, l'Hôpital et ses divers services ou ses divers sites. Il y a été fait allusion tout à l'heure, c'est un événement important : la rénovation de la Résidence La Promenade; celle-ci prend place dans une mue importante en ce qui concerne les EMS et en ce qui concerne la planification médicosociale. Il a été fait allusion tout à l'heure à cette problématique de l'engorgement en fait de ces lits d'attente en attendant de pouvoir être placé en EMS; effectivement, il y a, à l'heure actuelle, déjà une première chose : nous n'avons pas encore mis en place le bureau d'information et d'orientation et, d'autre part, il faut en effet que l'ensemble de la planification médicosociale se mette en place pour qu'il y ait ces désengorgements. Mais je crois pouvoir affirmer ici que l'Hôpital du Jura est en train de réfléchir à augmenter le nombre de ces lits d'attente de manière à éviter des engorgements du côté de la rééducation et de la réadaptation.

Donc, poursuite de la transformation de l'outil de travail, je le disais, que ce soit la Résidence La Promenade, que ce soit, à l'autre bout de la vie, la rénovation de centre de réhabilitation pour enfants à Porrentruy.

Mais les travaux de transformation, de mue des espaces physiques, des bâtiments de l'Hôpital du Jura doivent se poursuivre. Nous devons constater malgré tout que l'outil que nous avons à disposition n'est pas des plus performants. Et si l'on parle d'économies, il est important aussi que les bâti-

ments permettent ces économies. Lorsque vous avez des bâtiments qui sont mal conçus, il y a dans le travail à l'intérieur de ces bâtiments des pertes de temps et donc, par conséquent, des pertes d'argent. Donc, il est aussi nécessaire d'avoir une vision quant à la conception même des bâtiments. Force est de constater notamment et en particulier que le site de Delémont ne répond plus aux exigences en matière d'implantation du bâtiment pour les soins aigus. Il suffit de regarder l'implantation vue par-dessus du site de l'hôpital de Delémont pour se rendre compte que celui-ci est extrêmement mal organisé.

Il y a été fait allusion tout à l'heure, en ce qui concerne les résultats financiers de l'Hôpital du Jura, ceux-ci auraient pu en effet être bénéficiaires et ceci est extrêmement encourageant. Ceci dit, ils ne le sont pas et, comme indiqué tout à l'heure, c'est en lien avec le montant de 14 millions dû à la recapitalisation de la Caisse de pensions mais, hormis cet événement financier extraordinaire, les comptes de l'Hôpital du Jura auraient été bénéficiaires et c'est extrêmement encourageant pour la suite. On doit constater en fait une augmentation de l'activité générale de l'Hôpital du Jura et, donc, une possibilité d'atteindre l'équilibre financier.

Il faut aussi ici reconnaître l'effort important assumé par le personnel de l'Hôpital du Jura pour contribuer à atteindre cet équilibre financier. Cet effort-là doit être salué. Chacun y a mis du sien de manière à atteindre cet objectif.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, pour cet état des lieux rapide. De nombreuses pistes ont été encore esquissées par ceux qui se sont succédé à la tribune. A la fin de l'année 2013 a été lancée, par l'Hôpital du Jura, toute une réflexion et une présentation de ce qui a trait au concept sanitaire extrahospitalier, à la réorganisation des urgences. Nous aurons très prochainement à débattre de ce projet-là puisque, s'il veut être mis en œuvre, il sous-entend une modification de la loi sur les établissements hospitaliers et, donc, nous aurons, vous aurez l'occasion de débattre de ce qui est un des éléments centraux de l'organisation hospitalière, notamment ce qui a trait à la sécurité sanitaire, le fait d'avoir un service d'urgences, tel que cela figure à l'heure actuelle dans la loi, 24/24 heures sur les trois sites de l'Hôpital du Jura. Nous aurons donc à débattre de cette proposition que j'aurai l'honneur de vous transmettre, au nom du Gouvernement, d'ici à la fin de cette année ou, au plus tard, au tout début de l'année prochaine.

Je tiens, avant de terminer, à remercier encore une fois l'ensemble du personnel de l'Hôpital du Jura ainsi que le comité de direction pour l'énorme travail fourni dans le courant de l'année 2013 comme pour toutes les années passées. J'aimerais remercier également, en votre nom, ce personnel qui assure nuit et jour les prestations hospitalières nécessaires à notre population. Et s'il fallait un slogan pour terminer cette intervention, je crois qu'il est important que nous fassions confiance à l'Hôpital du Jura mais, pour lui manifester cette confiance, il faut privilégier le choix de l'Hôpital du Jura. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Selon l'article 29 du règlement du Parlement, les débats concernant les rapports annuels ont lieu sans entrée en matière et son clos par un vote. Nous allons donc voter sur ce rapport.

Au vote, le rapport est accepté par 54 députés.

11. Interpellation no 828

Report de charges de la part de la Confédération : accepter et se taire ?

Loïc Dobler (PS)

Depuis plusieurs années, la Confédération a pris pour habitude de reporter une partie de ses charges sur les cantons suisses, de manière directe ou indirecte. Elle a ainsi grandement amélioré sa situation financière au détriment de plusieurs cantons et communes.

A cela s'ajoute une centralisation croissante en matière de pouvoir décisionnel. On ne compte en effet plus les actes législatifs qui retirent chaque année un peu plus de leurs pouvoirs aux cantons suisses.

Les deux constats évoqués ci-dessus semblent partagés par une large majorité des élus cantonaux et communaux. Pourtant, les réactions auprès de la Confédération se font plutôt discrètes et semblent peu coordonnées entre les différents acteurs concernés.

Cette situation a pourtant des conséquences importantes. Nous pouvons actuellement le constater dans le cadre de l'assainissement des finances cantonales, dont la responsabilité incombe en grande partie aux pertes de rentrées financières dues à des décisions prises au niveau fédéral et sur lesquelles notre Canton n'a que peu d'influence.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1) L'évolution de la situation entre la Confédération et les cantons, en matière financière et de pouvoir décisionnel, donne-t-elle satisfaction au Gouvernement jurassien ?
- 2) Le Gouvernement prévoit-il d'agir afin qu'il soit mis un terme aux reports de charges de la part de la Confédération sur les cantons ? Si oui, de quelle manière ? En concertation avec d'autres cantons ?

M. Loïc Dobler (PS) : Je ne vais pas être très long. Je pense que le texte de mon interpellation est assez clair. On a eu l'occasion d'aborder brièvement la question ce matin à l'occasion d'une interpellation de nos collègues de CS-POP et VERTS. Et je dois dire que, sur cet aspect-là, je partage pleinement leur point de vue puisqu'on se rend compte que, depuis des années, la stratégie de la Confédération consiste, en gros et pour résumer, à reporter de plus en plus de charges sur les cantons et, pour certains et parfois pour le canton du Jura, en ce qui les concerne, à reporter également une partie de leurs charges sur les communes.

Cela conduit aujourd'hui à des difficultés majeures, notamment des cantons, du point de vue de leurs finances propres et, donc, il s'agit aujourd'hui de savoir, vraisemblablement – mais j'attends peut-être la réponse du Gouvernement à ce sujet – nous ne sommes pas le seul canton à subir les effets de ces reports de charges à répétition et il est intéressant de savoir quelles sont finalement les discussions qui ont lieu dans le cadre des différentes coordinations entre les responsables des directeurs des finances cantonales. Voir s'il y a une marge de manœuvre à ce niveau-là parce qu'effectivement, il y a quelques années, la Confédération pouvait avoir quelques difficultés somme toute légères en matière de finances publiques et, aujourd'hui, on constate que cette même Confédération réalise régulièrement des bénéfices astronomiques.

Il serait donc totalement inapproprié que la Confédération continue à avoir de tels résultats si les cantons, quant à eux, dans le même temps, continuent à avoir des situations pour le moins précaires. Et il faudrait donc intervenir pour pouvoir corriger le tir. Je remercie d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Indignons-nous, Monsieur le Député ! Vous avez raison, indignons-nous... puisque c'est un thème à la mode !

Et vous savez qu'en ce qui nous concerne, quand quelque chose ne va pas, ce n'est pas le genre de la maison de ne rien dire. Donc, nous avons de la peine à nous taire quand les choses ne vont pas et quand il s'agit notamment de défendre les intérêts du canton du Jura.

Passons aux questions posées.

1° L'évolution de la situation financière entre la Confédération et les cantons en matière financière et de pouvoir décisionnel, donne-t-elle satisfaction au Gouvernement ?

Non, évidemment, Monsieur le Député. Ce constat n'est pas nouveau et il est largement partagé. Le Gouvernement jurassien se réjouit, certes, de la bonne santé financière de la Confédération, enviable par nombre de nations, mais constate que cette dernière doit beaucoup aux efforts des cantons et, par voie de conséquence, des citoyens suisses ces dix dernières années, cela sans grande compensation, il faut effectivement le reconnaître.

Il faut se rendre compte qu'il y a une distance toujours plus marquée entre les décisions qui sont prises à Berne – notamment en termes de législation – et la réalité du terrain, où les moyens financiers et les ressources disponibles sont parfois insuffisants pour appliquer ces décisions. Ainsi, encore tout récemment, notre collègue bernois président de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'Economie publique, déplorait, dans une interview parue le vendredi 3 octobre 2014 dans un quotidien alémanique (je cite) : «La Confédération regarde couler l'hémorragie dans les cantons». Il ajoutait : «Les charges onéreuses liées à la santé ou à la politique du troisième âge sont dévolues aux cantons alors que Berne profite de rentrées fiscales supplémentaires, comme celles de la taxe sur la valeur ajoutée». C'est pourquoi «la Confédération va toujours mieux et les cantons de moins en moins bien», soulignait enfin ce président.

C'est le contexte dans lequel la majorité des cantons évoluent et c'est pourquoi ceux-ci affichent de plus en plus des déficits. Les petits cantons, excentrés et surtout parmi les plus faibles financièrement comme le nôtre, sont plus rapidement confrontés à des problèmes de financement, notamment si la solidarité confédérale est remise en question par ceux qui auraient les moyens de la financer. A ce titre, les deux principaux dossiers qui toucheront notre autonomie financière ces prochaines années, à savoir la RPT et la Réforme de la fiscalité des entreprises III, sont activement suivis par le Gouvernement et ses services.

S'agissant du premier dossier, on peut relever que le canton du Jura siège dans le groupe de travail technique constitué au niveau fédéral et qu'il siège également dans un groupe politique de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le canton du Jura a répondu à la consultation; il a participé à la réponse commune avec 15 autres cantons financièrement faibles, à celle de la Suisse latine et à celle reprise du comité suisse des directeurs des finances. Cependant, vous l'avez

vu, le Conseil fédéral a maintenu sa volonté de réduire la dotation de base de la péréquation des ressources, malgré la majorité clairement exprimée de 18 cantons de maintenir cette dotation, voire même de quelque peu l'augmenter, avec chaque fois des arguments qui expliquaient justement pourquoi nous estimions que la neutralité financière, qui était un des objectifs aussi recherchés lors de l'introduction de la nouvelle RPT, n'est pas atteinte, n'est plus atteinte, est de moins en moins atteinte à cause des décisions subséquentes qui ont été prises par les Chambres fédérales !

Ce ne sont pourtant ni les comptes, ni le budget fédéral 2015, ni même l'excédent positif du plan financier de la Confédération qui doivent dicter impérativement cette volonté de non-entrée en matière du Conseil fédéral. Pour l'anecdote (façon de parler), le plan financier 2016-2018 de la Confédération prévoit des bénéfices atteignant jusqu'à 2,7 milliards de francs par exercice. Le message concernant la RPT 2016-2019 étant actuellement traité par les Chambres fédérales, nous avons pris tous les contacts nécessaires et possibles, comme chaque canton l'a d'ailleurs fait. Pour l'instant, nous avons pris connaissance avec satisfaction de la volonté exprimée par la majorité de la commission des finances du Conseil des Etats de ne pas diminuer la dotation de base de la péréquation des ressources, contre l'avis du Conseil fédéral. Il faut cependant rester vigilant car tout n'est pas dit et le Conseil national peut encore compliquer les choses parce que, là, les rapports de forces ne sont pas tout à fait les mêmes.

Cela dit, cette éventualité a été prise en compte dans le calcul OPTI-MA et nous restons donc dans la fourchette des pertes possibles.

Le deuxième dossier, à savoir la Réforme de la fiscalité des entreprises III, n'en est qu'à l'état de la consultation, auprès des cantons notamment. De manière générale, nous pouvons constater que la nécessaire solidarité confédérale s'étirole en faveur des intérêts individuels et sectoriels, sans compter avec les décisions des Chambres fédérales à caractère très politisé et hors consensus.

2° Le Gouvernement prévoit-il d'agir afin qu'il soit mis un terme aux reports de charges de la part de la Confédération sur les cantons ? Si oui, de quelle manière ? En concertation avec d'autres cantons ?

Certains éléments de réponse ont déjà été donnés tout à l'heure. Le Gouvernement jurassien agit continuellement pour éviter les reports de charges de la Confédération sur les cantons et, de manière générale, la diminution de contributions fédérales en faveur des cantons.

Le Gouvernement utilise tous les moyens dont il dispose pour sensibiliser les cantons et la Confédération en particulier à notre situation. La défense et la promotion de nos positions passent en premier lieu par les membres des Chambres fédérales, les Jurassiens en particulier. Un représentant du canton du Jura siège d'ailleurs au sein de la commission des finances du Conseil national; le Gouvernement veille à ce qu'il soit sensibilisé à ces aspects et nous le rencontrons régulièrement, en plus des rencontres trimestrielles que nous avons avec l'ensemble de la délégation jurassienne aux Chambres fédérales.

La promotion des intérêts cantonaux passe également par les représentants de nos unités administratives dans les groupes techniques intercantonaux et fédéraux à la source des projets parce que c'est là qu'il faut essayer d'être, déjà au moins pour obtenir l'information suffisamment tôt et aussi pour essayer d'influencer dès le départ les projets car on sait

qu'une fois qu'ils arrivent au stade du message, cela devient extrêmement compliqué de pouvoir apporter une quelconque influence.

L'ensemble de ces démarches est soutenu et coordonné par le délégué du Gouvernement aux affaires jurassiennes et fédérales, qui effectue lui-même un travail de veille des activités du Conseil fédéral et du Parlement fédéral.

A chaque consultation fédérale importante et ayant des incidences financières, une réponse complète est apportée, également quant à la supportabilité des incidences financières, particulièrement au sujet des programmes d'économie, de la péréquation financière fédérale (RPT) ou des mesures fiscales.

A leur niveau, les membres du Gouvernement occupent des fonctions dans des comités ou à la présidence de nombre de conférences régionales; de manière non exhaustive, on peut citer la Conférence des gouvernements cantonaux, la Conférence suisse des directeurs des finances, celle de la santé, de l'économie, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale ou celle du nord-ouest de la Suisse.

Le Gouvernement rencontre encore, avant les sessions, les parlementaires fédéraux et attirent leur attention quant aux thèmes importants pour notre Canton, dont ceux qui réduiraient notre marge financière.

La création d'un poste de délégué aux affaires jurassiennes et fédérales en 2011 a permis de davantage structurer les relations entre le Gouvernement et la députation jurassienne aux Chambres fédérales. A titre d'exemple, un «aperçu» de chaque session des Chambres fédérales est remis aux parlementaires jurassiens, dans lequel la position du Gouvernement est indiquée ou plutôt rappelée puisque nous avons vraiment ces rencontres régulières et on remet une brquette à chaque fois. On a parfois un peu l'impression... enfin, on ne voudrait pas abuser d'eux mais, enfin, on sait qu'ils reçoivent beaucoup de papier et on essaie vraiment d'attirer leur attention sur les points essentiels pour nous.

Il faut bien reconnaître qu'il s'agit de convaincre, en créant des alliances évidemment parce que seuls nous n'allons pas loin, la majorité des Chambres fédérales. La tâche est particulièrement ardue au Conseil national, où le réel poids économique et démographique s'exprime de plus en plus via des lobbys, voire des alliances contre nature, sans véritable considération de la soutenabilité financière des décisions ni dans la durée et encore moins pour l'ensemble des collectivités cantonales ou communales, financièrement fortes ou faibles.

Pourtant, dans l'absolu, il est impossible d'affirmer que plus aucun report de charges n'aura lieu, ceci notamment par le fait que le peuple suisse est souverain. A titre d'exemple, certaines initiatives populaires, quelle que soit leur origine, ne respectent guère l'esprit du fédéralisme et les compétences financières des cantons. Il faut alors en prendre acte, voire rechercher d'éventuelles compensations pour éviter encore un plus grand déséquilibre.

La tendance qu'a la Confédération de reporter des charges sur les cantons, souvent de manière indirecte, démontre en tous les cas qu'il est vital pour les cantons d'être présents et actifs sur la scène politique fédérale, pas seulement au travers de leurs élus fédéraux mais également dans les travées de l'administration. Le canton du Jura, comme les autres, doit encore accroître l'importance qu'il accorde à la veille, au traitement et au suivi des affaires fédérales. Les cantons ne peuvent se contenter d'un fédéralisme d'exécution. L'attention de leurs autorités politiques et de leurs services administratifs

doit, plus que jamais, être portée vers l'amont, à savoir l'échelon fédéral, où se dessine une grande partie de leur avenir.

Monsieur le Député, en résumé, nous défendons âprement les intérêts du canton du Jura mais, parfois, la politique politicienne fédérale ne nous aide pas.

M. Loïc Dobler (PS) : Je suis satisfait.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) (de sa place) : Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : En préambule, je m'excuse pour ma voix un peu rocailleuse, qui ne rendra pas forcément agréables les propos qui suivront.

C'est évident – voire flagrant – qu'un report de charges existe entre la Confédération et les cantons ! Normal qu'on interpelle car les répercussions sur nos comptes sont loin d'être anodines.

Étrange toutefois qu'on choisisse justement le moment où des choix douloureux devront être faits pour équilibrer nos comptes, qui plus est par un parti largement représenté tant au Gouvernement jurassien que sous la coupole fédérale. Ceux-là même qui doivent défendre les intérêts des Jura-siens face à des cantons contributeurs qui en imposent mais dont les situations financières commencent à pâler.

A quoi bon interpellier alors que les partis au pouvoir ont les cartes en mains pour inverser la tendance : encore faut-il retrousser ses manches, se battre et non se taire !

Certes, c'est un peu David contre Goliath mais nous ne sommes pas les seuls dans cette situation; un vrai travail d'alliance doit s'effectuer.

On interpelle comme si on devait trouver un bouc émissaire pour mieux faire passer la pilule OPTI-MA. Il faut simplement se rappeler que les reports de charges de la Confédération ne sont pas les seules causes de notre situation. Un manque évident de réactivité sur certains dossiers (Caisse de pensions par exemple), un manque d'anticipation (au niveau de l'hôpital; on a vu avant que ça allait mieux) et des soucis de gouvernance (par exemple au Service de l'enseignement) sont autant d'éléments à ajouter aux difficultés actuelles et qui font que la pilule aura un goût encore plus amer.

Par similitude, rappelons aussi que ce Parlement prend des décisions qui ont des effets sur nos communes qui, elles aussi, n'ont que peu d'influence. La loi du «qui commande paie» ne s'applique pas toujours dans ce canton non plus ! Nous le répétons encore une fois ici !

De plus, nous avons un Gouvernement qui se cache derrière ses responsabilités et peine à prendre des décisions courageuses. Nous en voulons pour preuve que beaucoup de mesures OPTI-MA pouvaient être prises il y a longtemps déjà !

Maintenant, il faut donner une grande place au débat pour trouver des solutions les plus acceptables possibles pour l'avenir de nos finances. Que chacun prenne ses responsabilités. De notre côté, nous veillerons à ce que les garanties données par le Gouvernement sur certains points – surtout sociaux – soient respectées.

En résumé, le PCSI est conscient des difficultés et ne veut pas les cacher à la population car il serait mensonger de faire croire qu'un effort collectif ne sera pas nécessaire. Mais d'un

autre côté, nous demandons à ceux qui gouvernent qu'ils prennent leurs responsabilités et ne se taisent pas au niveau de la Berne fédérale.

M. Loïc Dobler (PS) : Effectivement, il ne s'agit pas de chercher des boucs émissaires puisque la députée Géraldine Beuchat aura constaté que cette interpellation intervient après le lancement du processus OPTI-MA. Il s'agit surtout de prévenir puisque – elle devrait aussi le savoir – en général, gouverner, c'est prévoir ! Donc, il s'agit surtout d'éviter de devoir refaire ce genre d'exercice à maintes reprises à l'avenir.

Cela a également été dit, les communes jurassiennes sont aussi concernées par des reports de charges. Je l'ai également dit à cette tribune. Les communes jurassiennes ont réagi à plusieurs reprises à ces reports de charges de la part du Canton et c'est pour cela qu'un groupe de travail – en plus, suite à votre motion – a été constitué pour réfléchir à cette répartition des charges. Donc, dire que rien n'est fait, c'est tout de même un peu facile.

Et, quand même, sur les aspects de politique politicienne, penser que quatre élus fédéraux dans deux chambres différentes peuvent influencer, à eux seuls, la politique fédérale, c'est faire finalement une grande reconnaissance du travail de ces élus – je vous en remercie peut-être en leur nom – mais c'est peut-être aussi les surestimer parce que penser qu'un socialiste jurassien a les mêmes prises de position qu'un socialiste argovien, c'est méconnaître quelque peu la politique suisse et les intérêts des différents cantons qui sont représentés aux Chambres fédérales.

Enfin, concernant la cohérence des uns et des autres, je veux bien que nous assumions notre part mais je vous invite à en faire de même parce que, quand on recommande, comme le Parti socialiste, d'accepter par exemple un fonds d'infrastructures ferroviaires dont les coûts sont de plus de 6 millions pour l'Etat jurassien, on se garde bien de donner des leçons aux autres partis politiques !

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Oh, Madame Beuchat ne m'écoute pas ! Alors, tant pis, je lui dirai quand même ce que j'ai à dire. Enfin, ce n'est pas la première fois qu'elle ne m'écoute pas d'ailleurs, malheureusement ! (*Rires.*) Malheureusement, parce que si elle m'avait écouté plus souvent, je pense qu'il y aurait des décisions qu'elle n'aurait pas prises de la même manière, qui auraient influencé certainement des décisions différentes du Parlement jurassien ! Madame la Députée, je le dis et le répète – et vous pouvez le constater par vous-même puisque vous «pouillez» les comptes et les budgets chaque année, avec raison et je vous en félicite – vous aurez pu constater que, ces six à sept dernières années, il n'y a pas eu de report de charges de l'Etat sur les communes, contrairement à ce que vous laissez penser ici à cette tribune. Non, Madame la Députée, il n'y a pas eu de report de charges de l'Etat vers les communes. Si vous arrivez à me démontrer le contraire, je suis prêt à faire mon mea culpa devant cette même assemblée mais, rassurez-vous, je suis prêt à en débattre avec vous.

Quant à savoir «gouverner, c'est prévoir», bien sûr, Madame la Députée, mais je vous assure que la situation que nous gérons aujourd'hui ne date pas de 2010 mais elle subit les conséquences de décisions qui ont été prises bien avant !

12. Interpellation no 829 Des plaques jurassiennes pour Moutier Gilles Pierre (PS)

Dans le cadre de l'accord intercantonal («Déclaration d'intention») du 20 février 2012, la commune de Moutier sera appelée à choisir son avenir institutionnel. Le Gouvernement a déjà déclaré qu'il espérait que, le moment venu, la commune de Moutier choisisse de lier son destin à celui de la République et Canton du Jura.

Si cela se produit, les Prévôtois auront à changer les plaques d'immatriculation de leurs véhicules. Les signataires de la présente intervention sont d'avis qu'il serait inopportun et malencontreux d'attribuer aux habitants de Moutier une tranche de numéros spécifiques, qui les identifierait automatiquement comme «nouveaux citoyens venant de Moutier».

De même, des conducteurs «immatriculés» depuis longtemps dans le canton de Berne, et disposant ainsi de petits numéros, ne verraient pas d'un bon œil le fait de recevoir dans le Jura des numéros parmi les plus élevés du Canton.

Dans cette optique, le Gouvernement est appelé à répondre aux deux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement peut-il d'ores et déjà s'engager à garantir l'échange gratuit des plaques minéralogiques pour les citoyens résidant dans les communes qui rejoindraient le canton du Jura ?
- 2) Le Gouvernement est-il disposé à donner aux services administratifs compétents des instructions visant à mettre en place dès aujourd'hui l'action permettant de garantir une «anonymisation» et une juste attribution des numéros qui seront attribués aux nouveaux citoyens du canton ?

Si d'autres communes du sud du Jura faisaient également ce choix, le même régime devrait bien entendu leur être appliqué.

M. Gilles Pierre (PS) : Pour une partie des citoyennes et des citoyens, le numéro d'immatriculation automobile est une préoccupation. Il n'y a qu'à voir l'intérêt que suscitent les annonces de mise en vente de plaques nouvellement à disposition sur internet pour se convaincre de la nécessité d'être attentif à un phénomène qui, s'il est d'ordre psychologique et peut paraître curieux, n'en est pas moins réel.

Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, la question des numéros d'immatriculation porte sur les moyens d'éviter, avec toute la réserve sémantique que cela suppose, une sorte de «ghettoïsation», dans un espace numérique bien délimité, des nouveaux habitants de Moutier si, comme nous le souhaitons, la cité prévôtoise rejoint la République et Canton du Jura dans les deux ou trois ans qui viennent.

Au demeurant et en regard d'une préoccupation identique, réserver un certain nombre de «petits» numéros à celles et ceux qui se cabrent à l'idée d'être pris pour de nouveaux conducteurs, débutants par définition, contribuerait à rassurer vétérans et automobilistes expérimentés.

S'agissant de la gratuité de l'acte administratif lié aux changements d'immatriculation, je m'en remets bien entendu aux dispositions que prendra l'Etat, inhérentes à la procédure de transfert cantonal, sachant que ce dernier, par son engagement moral, a déjà largement fait la démonstration de sa volonté d'accueillir Moutier dans les meilleures conditions possibles, «les bras largement ouverts» selon l'expression consacrée.

Les propositions implicitement contenues dans les questions de la présente interpellation recueillent, selon ce qu'on m'en a dit, une large adhésion en ville de Moutier. Je souhaite qu'il en soit de même au sein du Gouvernement jurassien et j'attends avec intérêt les réponses qui pourront y être données. Je vous remercie de votre attention.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Actuellement, la numérotation des véhicules en plaques blanches approche le chiffre de 70'000. Vous avez pu voir déjà des 68'000 ou 69000 et on arrive gentiment auprès des 70'000, ce qui ne veut pas dire qu'il y a 70'000 véhicules immatriculés puisque nous avons toujours un stock justement en réserve du fait que les plaques qui sont déposées ne peuvent pas être remises en circulation avant au moins une année.

Depuis 2009, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance concernant l'attribution de numéros d'immatriculation particuliers, les numéros d'immatriculation particuliers précisément, notamment les petits numéros et ceux comportant une combinaison particulière, sont attribués par voie d'enchères. Ceci concerne tous les numéros en dessous de 20'000 ainsi que tous les numéros ayant une composition particulière comme par exemple 33'333 ou 50'000 ou 60'000, enfin ces éléments-là. Ceux-là ne sont pas attribués automatiquement puisqu'ils sont périodiquement mis aux enchères.

On peut dès lors envisager de ne pas remettre en circulation les numéros déposés (hormis ces fameux numéros particuliers) depuis plus d'une année par un détenteur et les garder à disposition des éventuels futurs conducteurs de Moutier et environs qui immatriculeraient en plaques jurassiennes le cas échéant, ce que nous souhaitons évidemment le plus rapidement possible.

D'ailleurs, des instructions ont été données à l'Office des véhicules par celui qui vous parle en juillet dernier, Monsieur le Député. Donc, vous voyez que les grands esprits se rencontrent !

Ainsi, un stock de numéros disponibles se constitue et permettra, le cas échéant, d'attribuer des numéros allant de 20'000 à 70'000 de manière tout à fait aléatoire de sorte qu'il n'y aura pas de « ghettoïsation » des habitants de Moutier, respectivement des détenteurs d'automobiles de Moutier.

La question relative à l'éventuelle gratuité de l'échange de plaque est prématurée et, vous l'avez dit, elle sera intégrée le moment venu dans le traitement des autres actes administratifs à accomplir si le rattachement de Moutier et d'autres communes de sa couronne devient effectif.

M. Gilles Pierre (PS) : Je suis très satisfait. (*Rires.*)

13. Arrêté de subvention en faveur de la Fondation Jules Thurmann

Le Parlement de la République et Canton du Jura décide de l'octroi de la subvention suivante :

1. Bénéficiaire
Fondation Jules Thurmann
2. Objectif
Assurer la mise en valeur du patrimoine naturel et archéologique jurassien au travers de JURASSICA

3. Tâches
Regrouper, gérer et diriger un ensemble d'infrastructures à consacrer au patrimoine naturel jurassien, qu'il s'agisse d'activités de conservation des collections (relatives aux sciences naturelles, à la paléontologie ou encore à l'archéologie), de recherche ou de diffusion du savoir à tous les publics
Recherche de financement
4. Bases légales
 - Article 42 de la Constitution cantonale (RSJU 101)
 - Articles 4, lettre a, et 11 de la loi du 9 novembre 1978 sur l'encouragement des activités culturelles (RSJU 443.1)
 - Loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (LSubv; RSJU 621)
5. Catégorie
Aide financière
6. Forme
Prestation pécuniaire
7. Conditions et charges
Cet arrêté couvre les dépenses de la FJT mais ne couvre pas les charges salariales des personnes toujours rattachées à la RCJU
8. Mode
Prise en charge du déficit 2014 avec plafond maximum
9. Montant
630'000 francs
Ce montant constitue un maximum. Le montant définitif de la subvention est établi par l'Office de la culture sur la base du bouclage des comptes 2014
10. Rubrique budgétaire
510.3636.07
11. Durée
Année 2014
12. Terme du versement
Sur présentation de décomptes et de factures
13. Durée d'affectation des biens subventionnés
Néant
14. Tâches à accomplir
 - Recherche de financement
 - Mise en place de satellites de découvertes
 - Animations pédagogiques et tous publics
 - Gestion et conservation des collections
 - Recherche et formation universitaire en géosciences en lien avec le projet de création d'une antenne universitaire en géosciences
 - Développement de la communication et d'un concept touristique
 - Etudes sectorielles en vue de la construction d'un futur Muséum et Centre de gestion des collections

15. Délai

Néant

16. Autorité de surveillance

Office de la culture

17. Renvoi

Les dispositions de la LSubv s'appliquent pour le surplus, en particulier ses articles 39 et suivants relatifs à la révo-
cation et à la restitution des subventions

18. Communication du présent arrêté

- Fondation Jules Thurmann
- Département de la Formation, de la Culture et des Sports
- Office de la culture
- Trésorerie générale
- Contrôle des finances
- Service juridique

Le président :
Gabriel Willemin

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

M. André Burri (PDC), président de la commission de l'économie : La commission de l'économie s'est penchée sur le dossier lors des séances des 25 août et 15 septembre 2014. A ce sujet, elle a auditionné Madame Arlette Elsa Emch, directrice de Jurassica, et Monsieur Michel Juillard, président du conseil scientifique de la Fondation Jules Thurmann, et cela en présence de Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider.

La commission a pris acte avec satisfaction que le projet de musée avance à grand pas et que l'on commence à voir des effets concrets, par exemple les fouilles du Banné, Dinotec, comme 10 expositions temporaires, 3 portes ouvertes avec plus de 10'000 visiteurs, 30 conférences et 20 publications déjà. De plus, de nombreuses visites de l'extérieur honorent nos collections. La Fondation collabore avec l'Université de Fribourg et de nombreux scientifiques ont fait le déplacement dans le Jura.

Beaucoup d'argent a déjà été investi dans le projet, comme plus de 200 millions de la Confédération et 4,7 millions déjà dépensés par le Jura sur les 6,8 millions votés par le Parlement. Mais cela concerne une collection de plus de 1 million d'objets d'une valeur scientifique internationale et inestimable. Ne rien faire reviendrait à laisser le temps agir sur ces pièces qui finiraient en poussière.

L'arrêté d'un montant de 630'000 francs concerne, entre autres, la mise en place des satellites de découvertes, l'animation pédagogique, la recherche de financement, les études pour la construction du futur musée.

Les esquisses du futur musée ont de quoi nous faire rêver; le bâtiment en lui-même promet déjà d'être superbe et, surtout, on ne fera pas un musée poussiéreux mais interactif, ludique, tout en restant scientifique. Nous serons fiers de Jurassica.

Un magnifique projet qui sera fédérateur pour le Jura et nous fera connaître bien loin à la ronde.

Mais, aujourd'hui, il ne s'agit que d'accepter l'arrêté pour le fonctionnement de la Fondation sur l'année 2014.

Les discussions en commission ont été riches et diverses mais les réponses ont été amenées à satisfaction, en tous les cas pour ce qui est connu aujourd'hui.

Bien entendu, la question des fonds privés inquiète les élus, cela à juste titre. Cependant, nous avons été rassurés sur ce point et nous attendons de voir les résultats.

Finalement, la commission a accepté à l'unanimité l'arrêté de subventionnement et recommande au Parlement d'en faire de même.

Je profite de ma présence à la tribune pour vous informer que le groupe PDC s'inquiète du prix du projet et espère que les donateurs et sponsors se presseront au portillon. Le groupe PDC accepte à une bonne majorité l'arrêté dont il est question.

A vous maintenant d'accepter l'arrêté et d'ainsi confirmer votre soutien à ce projet ambitieux mais indispensable pour la culture et pour le rayonnement du Jura dans le monde. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Terrier (VERTS) : Je me suis rendu pendant les vacances d'été, grâce à une météo favorable, au Musée jurassien des sciences naturelles. Et la redécouverte de ce patrimoine, de la diversité des situations géologiques, des richesses scientifiques que recèle notre région m'a sidéré.

Dans certains musées, si, comme la confiture, moins il y en a, plus c'est étalé, et bien à Porrentruy, c'est plutôt l'opposé. Il y aurait beaucoup à exposer, beaucoup à raconter mais on se tient au strict minimum faute de place.

Le Jura a beaucoup de potentiel, beaucoup de choses à offrir par son passé paléontologique et archéologique. D'ailleurs, les chercheurs du monde entier le savent. Les collaborations universitaires se développent avec le Jura, avec notre Canton, qui malheureusement est plus en retrait que les autres dans les activités académiques.

Ce projet est donc une aubaine, un investissement pour le futur, pour nos enfants, et il mérite notre soutien.

Mais les débuts ont été pénibles. On se rappellera des discussions autour du choix d'un emplacement ainsi que de l'attribution des rôles dans ce projet. La transparence dans Jurassica est donc une attente légitime du Parlement, qui veut pouvoir constater que les difficultés initiales n'étaient que passagères.

Mais cette transparence est aussi une attente de toute la population car ce projet semble financé actuellement uniquement par de l'argent public et nos contribuables ont le droit de savoir si cet argent est dépensé à bon escient.

Avec une situation financière cantonale qui n'est pas «Opti-Ma-le», nous dit-on, redoubler de vigilance lorsqu'une telle manne d'argent public est en jeu est normal et notamment lorsque cet argent public est géré, par moment, avec des méthodes issues du privé où l'opacité a bonne place. La situation évoluera dans un autre sens dès que des fonds privés cofinanceront le projet mais, actuellement, je m'interroge si tel est le cas. Une telle interrogation est déjà une interrogation de trop.

Une transparence complète doit s'installer et si l'arrêté mentionne des activités de «communication» au niveau touristique, Jurassica doit aussi communiquer à toute la population ses intentions, ses avancées, ses coûts et surtout les apports financiers privés qu'il aura récoltés et, cela, sur une base régulière.

Notre groupe soutient timidement cet arrêté et attend que la transparence dans ce projet s'installe durablement.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : J'aimerais simplement poser une question à Madame la ministre et c'est une interrogation, même si les objets ne sont pas liés et que c'est le Parlement qui est souverain : est-ce que le fait de soutenir Jurassica veut dire qu'on pourrait éventuellement, à l'avenir, péjorer un projet comme le CREA par le fait qu'on n'aurait plus les moyens de le soutenir ? Alors, je ne suis pas opposé à ce qu'on soutienne l'archéologie, les projets qui nous sont proposés, mais je pense qu'il faut être attentif à la création vivante actuelle et donner aussi les moyens à ce second projet. Je n'aimerais pas que l'un se fasse au détriment de l'autre. Merci.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : Je vais en fait débiter par une réponse, mais une réponse qui est évolutive, à la question de Monsieur le député Steiger. Est-ce qu'en soutenant Jurassica, on prend le risque de mettre en péril le projet de création des arts de la scène ?

Je dirais que, de toute manière, c'est le Gouvernement et le Parlement qui seront compétents pour les deux projets. Et ce qui a toujours été mentionné, c'est que tant dans le programme de législation, tant dans les discussions politiques actuelles, que, notamment, un programme d'économies vise à maintenir une capacité d'investissement tant en matière d'investissement mais en termes de budget de fonctionnement pour les institutions. Parce qu'investir dans un musée, investir dans un centre de gestion des collections, investir dans un théâtre ou dans une scène pour les arts vivants, c'est bien mais ce n'est encore pas suffisant. Il faut que les budgets de fonctionnement puissent être assumés et, ce, sans que ce soit au détriment des acteurs culturels existants, que ce soient les musées actuels ou que ce soient les associations culturelles comme les centres de Porrentruy, de Delémont ou des Franches-Montagnes.

Donc, au niveau du Gouvernement, je ne peux pas en dire plus que ce qui a été écrit et dit. Il y a une volonté de maintenir une capacité d'investissement, que les deux projets sont emblématiques comme d'autres projets d'investissement. En soutenant celui-ci, vous ne mettez pas en péril le CREA et je tiendrais exactement le même discours pour le CREA. Je ne vais pas jouer la carte de la concurrence. On a la chance d'avoir des projets de cette nature mais on a aussi la responsabilité d'un rattrapage en matière d'infrastructures culturelles. Les acteurs culturels attendent depuis quarante ans un théâtre ou une infrastructure des arts de la scène. Le domaine muséographique, par rapport à des collections incroyables et pas seulement les découvertes paléontologiques ou archéologiques, a besoin de meilleures infrastructures pour un centre de gestion des collections ou pour une valorisation et diffusion des savoirs.

Donc, les deux projets sont aujourd'hui encore dans les intentions politiques du Gouvernement avec, pour les deux projets, la nécessité de trouver des partenaires privés pour pouvoir assumer les financements sans avoir à prendre des mesures d'économies qui seraient beaucoup trop importantes et que n'agrèerait pas une majorité du Parlement.

Voilà où on en est. Je regarde si mes collègues opinent du chef... Il n'y a pas un qui a fait comme ça... Donc, c'est comme cela.

Maintenant, le Gouvernement vous propose d'approuver un arrêté de subvention en faveur de la Fondation Jules Thurmann. En effet, comme précisé dans le message, il vous est demandé de libérer un montant conformément à la loi sur les finances cantonales et à la loi sur les subventions.

S'il s'agit aujourd'hui en quelque sorte de se prononcer de manière presque exclusive sur un budget annuel de fonctionnement, je ne saurais manquer, dans le sillage des propos tenus par M. André Burri, président de la commission de l'économie, de vous tenir informés de quelques éléments marquants dans l'évolution du projet.

En effet, après les deux crédits votés, le projet a confirmé ses potentialités dans les différents axes retenus et je ne vais pas faire une description exhaustive mais reprendre uniquement quelques faits saillants.

Au niveau de la diffusion du savoir, il est rassurant, il est passionnant de constater que nous nous adressons à tous les publics, du point de vue scolaire, que ce soit à partir de l'école primaire jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ou le post-obligatoire, mais également au niveau tertiaire par l'accueil d'étudiants de niveau bachelor, master ou encore de doctorants. De même, nous avons formulé une demande au SEFRI pour un soutien pour une antenne universitaire, un institut en géosciences et, jusqu'à présent, toutes les étapes ont maintenu les curseurs au vert... mais il y aura la décision politique qui doit être prise d'ici la fin de l'année. Mais nous avons de bonnes raisons d'être confiants en la matière.

Pour ce qui a trait à la gestion et la conservation du patrimoine, il est intéressant de noter que nous avons – certains diront «enfin» – dépassé les concurrences, qui étaient souvent stériles, entre le projet appelé à l'époque Paléojura et le Musée des sciences naturelles. Désormais, sous l'égide de Jurassica, une collaboration est instaurée. Une collaboration est prévue pour la suite également entre le musée, la fondation et l'Office de la culture. Toutefois, il s'agira encore de clarifier et de désenchevêtrer les différentes responsabilités des uns et des autres.

Quant à la dimension touristique et l'attrait de la région, là aussi, une étroite collaboration s'est instaurée avec la ville de Porrentruy qui, elle-même, propose, dans le cadre notamment d'un projet sous l'égide de Suisse Tourisme et de Jura Tourisme, une communication qui s'appuie notamment sur le patrimoine naturel et également sur les traces de dinosaures.

Bref, les hypothèses qui avaient été formulées s'avèrent cohérentes et pertinentes.

Plus concrètement, la Fondation Jules Thurmann a été constituée en septembre 2012 et, depuis lors, de nombreuses intentions se sont concrétisées, à savoir – cela a été dit et je ne vais pas y revenir – l'instauration et l'ouverture des satellites ainsi qu'une convention signée avec l'Université de Fribourg qui nous positionne dans le domaine universitaire de manière extrêmement intéressante.

Il me plaît également de relever que, par rapport à cet institut «service auxiliaire en géosciences» pour le nommer très précisément, la municipalité de Porrentruy a réservé non seulement un bon accueil à une demande de soutien mais était entrée en matière pour soutenir financièrement l'organisation de cette antenne universitaire.

Selon les informations transmises par Mme Emch et M. Becker, respectivement directrice de projet et conservateur du musée, l'intérêt du public, et surtout d'un public différencié,

est grand pour les satellites de découvertes. Ainsi, actuellement, fin octobre, nous avons eu de nombreuses demandes de location d'IPad pour la découverte de Dinotec, déjà 300 personnes depuis septembre; le sentier didactique est toujours sollicité, peut-être pas avec le succès complètement escompté (500 personnes) mais c'est parfois difficile d'en faire la promotion; 2'000 personnes depuis le mois de mai aux fouilles du Banné. Donc, là, on voit que ce qui concerne le tourisme familial, la découverte intelligente du patrimoine, fonctionne bien. Au musée, nous en sommes actuellement à un peu plus de 3'000 personnes avec bien sûr le Jardin botanique qui, lui, d'année en année, confirme l'intérêt mais doit également encore être mieux mis en valeur.

Il est également important d'insister sur le fait que, dans le milieu des musées et des universités, nous sommes désormais un partenaire reconnu. En cette année 2014, 200 étudiants ont été accueillis, que ce soit des universités de Fribourg, Berne, Bâle, Genève ou encore de l'Université d'Hanovre ou de Freiburg en Brisgau.

Il est également intéressant de voir que les musées viennent visiter le musée à Porrentruy, que les conservateurs viennent discuter avec notre conservateur et avec le personnel.

Il est également important de voir qu'avec une équipe constituée de professionnels, nous pouvons désormais avoir également une meilleure attention pour la sauvegarde des collections historiques qui étaient parfois conservées dans des locaux clairement inappropriés.

Ainsi, il y a eu un contrôle de sécurité des minéraux radioactifs, qui aurait dû être envisagé de longue date, une collaboration avec Mme Bailat, médecin cantonale, pour tout ce qui concerne l'élimination de spécimens non réglementaires détenus dans du formol depuis des années. Ça devient très technique. Le contrôle des inventaires de collection d'oiseaux naturalisés. Tout cela pour dire qu'il n'y a pas une obsession pour les traces de dinosaures mais qu'il y a également une attention, une responsabilité pour le patrimoine jurassien.

Au niveau des discussions menées en commission, je remercie les membres de la commission de l'économie, en particulier son président, M. Burri, et la secrétaire absente aujourd'hui, Nicole Roth. Cela a été dit, les débats ont été ouverts, transparents, et il est très clairement apparu que les questions fondamentales concernent l'avenir du projet et avant tout le financement des infrastructures et le budget de fonctionnement.

Je n'ai pas l'impression que ça vous intéresse incroyablement !

Le président : Un peu de silence s'il vous plaît !

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : Merci.

Désormais, après de nombreuses analyses étayées, nous pouvons affirmer que le choix de l'implantation du site est désormais acquis bien que le conseil de fondation ait été persuadé de toutes les opportunités et de la richesse du site de l'Oiselier. Il y a eu des discussions concernant des incompréhensions, des critiques et, désormais, c'est le site actuel du musée qui est retenu, avec toutefois la nécessité de pouvoir compter sur une ou plusieurs parcelles attenantes. Là encore, des discussions avec la ville de Porrentruy, notamment sur une possibilité peut-être, en fonction d'autres projets, de libérer la parcelle où se situe le hangar des pompiers.

Il a également été indiqué par le Parlement que, régulièrement, il ne pouvait être envisagé de revenir solliciter votre autorité avec un nouveau crédit d'étude qui donnerait une impression de saucissonner le projet. Mais il est demandé désormais, et le Gouvernement l'a également formulé ainsi à la Fondation Jules Thurmann, de soumettre au Parlement un projet définitif, complet, avec tous les enjeux.

Au niveau des recherches de fonds, la directrice de projet est actuellement en contact avec pas moins de cinquante partenaires potentiels. Force est de constater que si certains contacts s'avèrent prometteurs et ouverts, d'autres s'avèrent franchement parfois difficiles et délicats et on ne prend pas grands élans diplomatiques pour nous dire que c'est parce que c'est situé dans le Jura que cela n'intéresse pas. Nous en avons également discuté avec le chef de l'Office de la culture : c'est parfois malheureusement le propre de projets où on cherche des financements à l'extérieur. Nous l'avons vu avec le projet d'auditorium où il y avait également des recherches de fonds qui se sont avérées plus que difficiles.

Nous n'en sommes pas à cette situation-là dans le sens qu'il y a des ouvertures, des rendez-vous qui sont fixés et qui vont se confirmer. On nous a promis des lettres d'intention ou des accords formels. Nous en saurons plus dès que nous aurons les courriers mentionnés.

Le conseil de fondation est donc tout à fait conscient de la nécessité impérieuse de trouver des partenaires financiers et de nombreux contacts en cours en attestent... mais il est également clair que nous avons besoin de pouvoir compter sur une appropriation de la région de ce projet, que la municipalité, comme elle le fait actuellement, soit un véritable partenaire et que la région y trouve du sens et s'implique pour en faire un élément marquant.

Bref, le volet financier est prioritaire et je me permets encore d'attirer votre attention sur le fait que tout projet de musée nécessite du temps pour se développer et que nous avons encore l'impératif, la condition supplémentaire de trouver des financements privés. Je parlais avec ma collègue, Anne-Catherine Lyon, des incroyables projets de musée sur le site de la gare à Lausanne où, visiblement, ce n'est pas le financement qui pose problème mais plutôt des questions d'implantation; cela fait bientôt quinze ans qu'il y a des discussions alors que le financement n'est pas la difficulté première. Chez nous, il y a la question de l'organisation du musée mais, en plus, toute la question des financements.

Encore vous dire que la Fondation Jules Thurmann peut se réjouir de compter sur du personnel motivé, dédié à la cause, enthousiaste, et il m'appartient de remercier tant le personnel du musée, de Jurassica que du Jardin botanique pour leur remarquable travail effectué.

Je remercie également les membres du conseil de fondation, vous rappelle que les représentants de l'Etat sont Frédéric Lovis et moi-même et que la petite équipe travaille d'arrache-pied et de manière intense avec des apports spécifiques au vu de nos arrimages professionnels respectifs. Je vous rappelle que sont membres du conseil de fondation Tania Chytil, Fred Lovis (que je viens de mentionner), Michel Juillard, Pierre-Arnaud Fueg. A relever que la présidence sera à repouvoir.

Vous avez demandé, Monsieur Terrier, une transparence évidente et il est clair que nous sommes conscients qu'il y a eu, à un moment donné, des difficultés de communication, qu'il y a aussi un apprentissage à faire entre les coresponsabilités ou les responsabilités différenciées entre l'Etat et la

fondation, entre ce que peut dire la fondation et ce que doit dire l'Etat, comment agit une fondation lorsqu'elle est, pour le moment, quasi exclusivement bénéficiaire de financements publics. Ce sont des discussions que nous avons menées à l'intérieur de la fondation et il va sans dire que les comptes ont été contrôlés, qu'ils sont transmis à l'Autorité de surveillance des fondations. Mais nous sommes conscients d'une amélioration nécessaire de la communication à ce niveau-là. Par contre, je peux vous le dire, et Mme Emch est ici présente, la porte est ouverte, le téléphone est disponible et il ne faut pas hésiter à solliciter, à poser des questions, aussi critiques soient-elles. Je crois qu'il y a vraiment une volonté de porter le projet avec un maximum de chances et ne pas laisser des scores abîmer la mission première d'un si beau projet.

Vous l'aurez compris ou anticipé, le Gouvernement vous remercie d'accepter l'arrêté de subvention en faveur de la Fondation Jules Thurmann et si la décision d'aujourd'hui est extrêmement importante, nous sommes également conscients que ce sera le prochain rendez-vous, que nous souhaitons avec le Parlement, qui sera fondamental. Là, nous aurons la gerbe nouée avec les différents enjeux du projet et, surtout, un financement assuré. Merci de votre attention.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 43 voix contre 3.

14. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (Réorganisation du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail) (première lecture)

Message du Gouvernement :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement vous soumet le projet de réorganisation du Service de l'économie (ci-après : «ECO») et du Service des arts et métiers et du travail (ci-après : «AMT»), au sein du Département de l'Economie et de la Coopération (ci-après : «DEC»).

1. Préambule

Le 4 septembre 2012, le Gouvernement instituait par arrêté un groupe de travail (ci-après : «GT») chargé de proposer une nouvelle organisation des structures cantonales de développement économique.

Cette nouvelle organisation doit apporter des gains notables en termes :

- d'efficacité en regard des dépenses des deniers publics;
- d'efficacité pour les entreprises et les partenaires économiques;
- de fonctionnalité pour le chef de département et de service;
- de clarté et de visibilité dans et hors de l'administration;
- de qualité du service aux clients.

Sur la base des travaux de réflexion et d'analyses menés par le GT, le Gouvernement vous présente un projet de réorganisation, lequel se base sur les grands principes suivants :

- fusion du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail;
- simplification de l'organigramme de la nouvelle entité, dans

- lequel chaque compétence métier est rattachée directement au chef de service;
- concentration des diverses compétences administratives en un état-major centralisé;
- adéquation des structures de développement économique avec la structure du programme de développement économique 2013-2022 (ci-après PDE) et notamment ses trois Programmes de mise en œuvre (ci-après PMO);
- création d'un «guichet unique» au service des entreprises, investisseurs et clients (institutions, communes, particuliers, etc.) pour tous les aspects liés aux activités économiques;
- maintien de la structure du «Service public de l'emploi», avec ses trois entités, à savoir «Espace Formation Emploi Jura» (ci-après : «EFEJ»), «Offices régionaux de placement» (ci-après : «ORP») et «Observation et mesures du marché du travail» (ci-après : «OMMT»), conformément au cadre institutionnel ainsi qu'aux exigences fixées par les législations cantonales et fédérales.

2. Projet de réorganisation

Inscrite dans le programme de législature et à l'occasion du départ du chef ECO, une réforme a été initiée. Elle propose une nouvelle organisation du Service de l'économie, du Service des arts et métiers et du travail et du Bureau du développement économique (ci-après : «BDE»). De plus, certaines problématiques devaient également être traitées, telles que l'accord avec BaselArea, la collaboration entre Creapole SA (ci-après : «Creapole») et le BDE et la gestion de la Société jurassienne d'équipement SA (ci-après : «SJE»), afin de renforcer la politique économique de l'Etat.

Les problématiques suivantes ont été réglées :

- la convention entre l'Etat, la SJE et Creapole ainsi que l'accord de coopération avec BaselArea dans le domaine de la promotion de la place économique à l'étranger ont été signés à fin 2013;
- lors de sa séance du 19 novembre 2013, le Gouvernement s'est prononcé favorablement sur le renforcement de la coordination et de la collaboration entre BDE et Creapole, sur la base du rapport final réalisé par mas management SA.

Deux mandats complémentaires, confiés à des partenaires externes à l'administration, se sont aussi intercalés dans les différentes étapes d'analyse. Parallèlement à la réorganisation, un autre groupe de travail était chargé de l'élaboration du 6^{ème} PDE que le GT a également pris en considération.

De plus, le départ du chef de service AMT a également été intégré dans les réflexions.

2.1 Déroulement du projet

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la réorganisation ont été exposés au GT et le mode de travail approuvé.

Le GT s'est réuni en séance plénière à dix reprises. Des séances spécifiques réunissant certains membres de l'équipe de projet ont aussi eu lieu. Il a également été assisté ponctuellement quant aux questions juridiques et de personnel.

Le GT a suivi une démarche méthodique, comportant notamment les étapes suivantes :

- Analyse externe – visite aux cantons :

Une délégation du GT a rencontré les chefs respectifs des services de l'économie des cantons de BE, NE, BS, FR, VD et VS. Sur la base d'une liste de questions et réponses,

une étude portant sur leur organisation a été réalisée. Bien que difficilement transposable directement, compte tenu des diverses spécificités, notamment géographiques et économiques, propres à chaque canton, des échanges très intéressants au niveau de l'organisation, des expériences et des potentiels d'amélioration ont eu lieu et ont permis de guider le GT dans ses réflexions.

– Analyse interne :

Chaque entité concernée par la réorganisation a effectué une analyse portant sur :

- l'état des lieux comportant notamment : les informations organisationnelles et structurelles, les objectifs, les ressources ainsi qu'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, risques);
- l'inventaire des prestations : un inventaire global de toutes les prestations et leurs destinataires a été dressé, sur la base des prestations fournies par chaque entité.

– Mandat confié à JURATEC SA :

Cette société s'est vu confier un mandat portant sur des interviews de collaborateurs-trices des entités concernées, dans le but d'affiner le catalogue global des prestations, d'identifier les doublons éventuels quant aux prestations fournies par les différentes entités, de compléter l'analyse SWOT spécifique à chaque entité ainsi que l'analyse SWOT globale, de proposer un regroupement des prestations.

– Mandat confié à mas management SA :

Un mandat neutre complémentaire a été confié à mas management SA, lequel a donné lieu au rapport présenté au Gouvernement en avril 2014.

2.2 Informations au personnel et aux syndicats

L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs concernés par la réorganisation, ainsi que la Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne (ci-après : «CDS») ont été informés à deux reprises conformément à la Loi sur le personnel (RSJU 173.11, article 96).

3. Situation actuelle

3.1 Département de l'Economie et de la Coopération

Le Département de l'Economie et de la Coopération est composé des cinq services suivants :

- Service de l'économie, y compris le Bureau du Développement économique;
- Service des arts et métiers et du travail, y compris le Service public de l'emploi;
- Service de la coopération (ci-après : «COP»);
- Service de l'économie rurale (ci-après : «ECR»);
- Service de la population (ci-après : «SPOP»).

3.2 Service de l'économie

Le Service de l'économie est actuellement localisé à la Rue de la Préfecture 12 à Delémont. En plus du Bureau du développement économique, ce service compte cinq secteurs, ainsi qu'un secrétariat s'occupant également de la comptabilité (cf. annexe 4). Il comporte 11,1 EPT (cf. annexe 3).

3.3 Service des arts et métiers et du travail

Le Service des arts et métiers et du travail est actuellement localisé dans le bâtiment de Morépoint E à Delémont, hormis EFEJ à Bassecourt et ORP-Delémont à la rue de la Jeunesse 1 à Delémont. L'ORP est encore réparti sur deux autres sites à Porrentruy et Saignelégier. Ce service compte cinq secteurs, un secrétariat général, ainsi que des ressources en comptabilité et juridiques (cf. annexe 5).

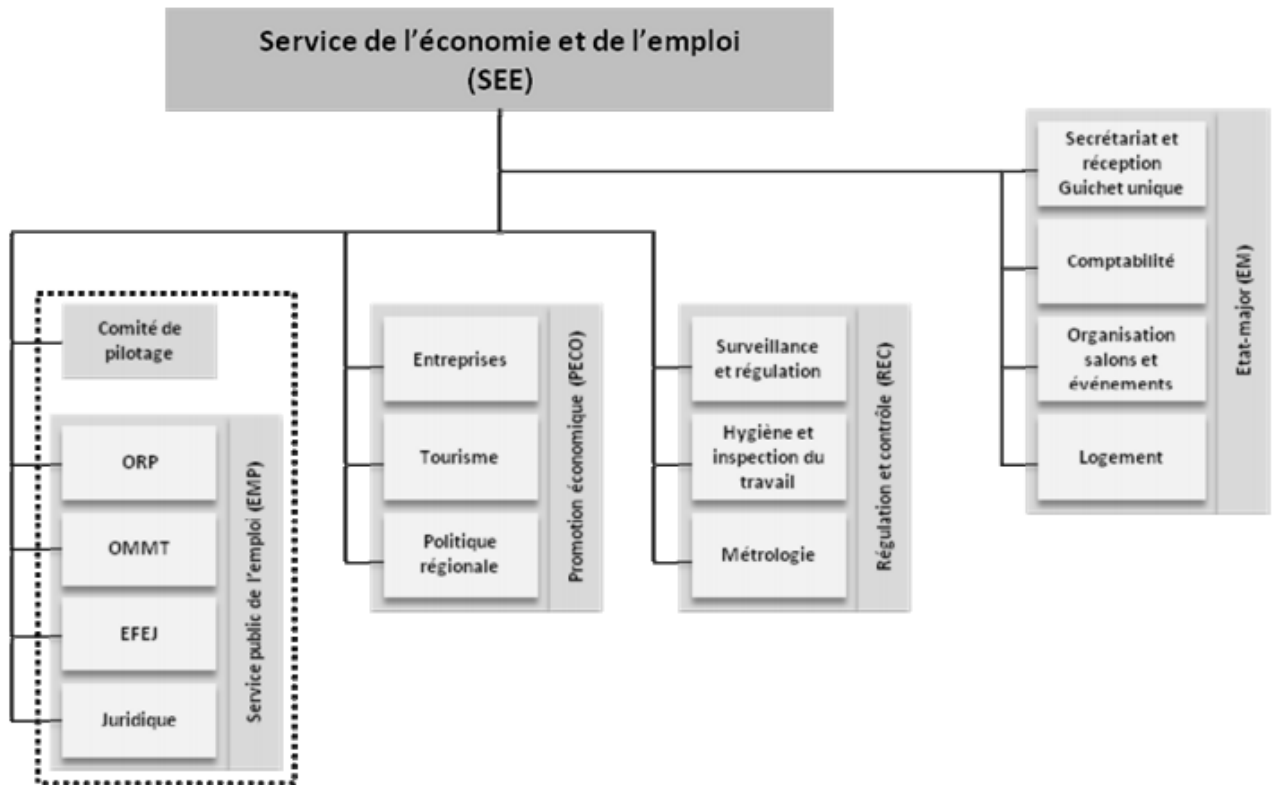
La majeure partie des EPT travaillant dans ce service, soit 57.3 EPT, est financée par le fonds de compensation de l'assurance-chômage de la Confédération. Les EPT cantonaux sont au nombre de 11,7 (cf. annexe 3).

4. Nouvelle structure organisationnelle

La nouvelle structure se fonde sur une approche en termes de «centres de compétences» plutôt qu'en termes de «sections hiérarchisées». Ces «centres de compétences» ne comporteront donc pas de chef. Il n'y a ainsi pas d'échelon hiérarchique intermédiaire. Cependant, et comme actuellement, chaque « centre de compétences » aura un répondant. Cette structure se veut légère et en adéquation avec le PDE et les trois PMO, à savoir «Entreprises», «Tourisme» et «Politique régionale» (ci-après : «LPR»).

Les rectangles gris foncé représentent les «centres de compétences», contenant les diverses «compétences métiers» (représentées en gris clair).

L'organigramme du nouveau service se présente comme suit :



4.1 Direction du Service de l'économie et de l'emploi (SEE)

Dans sa mission, le chef de service s'appuiera sur les compétences présentes dans son service et tout spécialement dans les trois «centres de compétences» (EMP - PECO - REC), ainsi que dans l'état-major (EM) pour toutes les tâches liées à la gestion et à la conduite de son service. Il organisera également sa suppléance.

Il formera en fonction des tâches à réaliser des «équipes de projet» pluridisciplinaires à géométrie variable en puisant directement les ressources nécessaires (compétences métiers spécifiques) dans les différents «centres de compétences» et en s'appuyant également sur les partenaires internes et externes à l'administration cantonale. Il propose et élabore le Programme de développement économique selon les dispositions prévues dans la Loi sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1).

Le chef du SEE participera ou se fera représenter aux divers comités, commissions ou groupes de travail, internes et externes à l'administration cantonale, tels que notamment : CCDER, SDEJ (CA), CDEP-SO (chefs de service), AOST, CRT, PFEE, tripartite ORP, LMDE, LIPER, Commission des cafetiers, tripartite interjurassienne, GT salaires minimaux (voir les abréviations en annexe 6).

4.2 Description des centres de compétences

4.2.1 Centre de compétences «Service public de l'emploi» (EMP)

L'actuel «Service public de l'emploi» est constitué de trois structures interdépendantes (ORP - OMMT - EFEJ) dédiées à l'application de la loi fédérale sur l'assurance-chômage. L'ancrage juridique de ces entités figure très clairement dans

les législations et les réglementations fédérales et cantonales qui en définissent les missions, tâches, obligations et interrelations. A l'instar de tous les cantons, le Jura dispose d'une organisation structurelle et hiérarchique conforme à la loi, en ce sens qu'elle réunit ces entités au sein d'une même organisation intégrée.

Comme actuellement, ce centre de compétences sera dirigé par un «comité de pilotage» composé du chef SEE (Président), du responsable de l'OMMT, du responsable du secteur juridique, ainsi que des chefs ORP et EFEJ.

Cette configuration permet d'éviter l'engagement d'un responsable du centre de compétences EMP.

4.2.2 Centre de compétences «Promotion économique» (PECO)

Ce centre de compétences, réparti en trois secteurs, est en charge des PMO en lien avec le Programme de développement économique, à savoir :

1. Entreprises :

- qui propose et élabore la politique de développement économique (PMO);
- met en œuvre, coordonne et assure le suivi du PMO «Entreprises» ainsi que des divers contrats de prestations;
- propose les octrois d'aides financières et les mesures incitatives;
- assure le suivi des entreprises implantées ou en cours d'implantation avec la collaboration de Creapole et de BaselArea;
- participe et collabore aux différentes plateformes et groupes de travail.

2. Tourisme :

- qui propose et élabore la politique de développement touristique (PMO);
- met en œuvre, coordonne et assure le suivi du PMO «Tourisme» ainsi que des divers contrats de prestations;
- travaille en étroite collaboration avec les partenaires touristiques tels que Jura Tourisme et Jura & Trois-Lacs;
- participe et collabore aux différents plateformes et groupes de travail.

3. Politique régionale :

- qui propose et élabore la politique de développement régional en lien avec la LPR (PMO);
- met en œuvre, coordonne et assure le suivi du PMO «LPR» ainsi que des diverses conventions;
- participe et collabore aux différents plateformes, projets et groupes de travail.

A noter que, par souci de visibilité pour les entreprises et des clients du PECO, le titre de «Délégué à la promotion économique» est maintenu. Il continuera à coordonner les activités «Entreprises».

L'aspect «promotion et prospection à l'étranger» reste intégré à la compétence «Entreprises». A fin 2013, l'accord portant sur la coopération avec BaselArea dans le domaine de la promotion de la place économique à l'étranger a été reconduit pour la période 2014-2017. Au 1^{er} janvier 2016, la RCJU aura l'option de demander l'adhésion à part entière.

4.2.3 Centre de compétences «Régulation et Contrôle» (REC)

Actuellement, les tâches afférentes à AMT sont réparties dans cinq secteurs. Elles sont réorganisées pour n'en former plus que trois :

- surveillance et régulation (hôtellerie et restauration - activités économiques - surveillance du marché du travail - application de la législation sur les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes);
- hygiène et inspection du travail;
- métrologie.

4.2.4 Centre de compétences état-major (EM)

L'état-major centralisé sera pleinement opérationnel après la relocalisation, sur un site unique, des deux services fusionnés. L'organisation de ce futur état-major SEE sera mise en place par le nouveau chef SEE.

Il regroupe toutes les activités typiques de gestion et de conduite administrative des deux services fusionnés. Il sera également le point d'entrée privilégié «guichet unique» pour les différentes demandes relatives aux activités économiques. L'état-major aura pour mission de les aiguiller vers le «centre de compétences» idoine.

Dans une optique de recherche de synergies, l'actuel secteur du «logement» est également intégré à la ressource «administration». Cette tâche comporte le suivi des dossiers en lien avec les aides fédérales au logement, laquelle diminue progressivement au fil des ans, pour se terminer totalement en 2028.

D'autre part, le fait de réunir les différentes compétences administratives dans l'état-major permettra de développer, à termes, une forte cohésion qui permettra une meilleure performance d'équipe ce qui profitera à l'ensemble du SEE

puisque l'état-major s'occupera de tâches transversales, en lien avec tous les secteurs du SEE.

Suite à la validation du 6^{ème} PDE, des adaptations seront apportées aux instruments et aux indicateurs utilisés pour le pilotage et le monitoring des trois PMO et des mesures qui y sont liées. Dans cette optique, la fonction «monitorage» sera renforcée par la réaffectation à cette tâche d'une partie des ressources administratives (0,3 EPT).

Vu la composition du futur état-major, qui comprendra également les apprentis et stagiaires, le chef de Service SEE aura un interlocuteur principal, lequel ne sera pas stricto sensu «chef de cet état-major», mais aura un rôle de coordinateur (comme c'est le cas à ENV). Il fera donc le lien avec les différents «centres de compétences», et avec le secrétariat du DEC.

4.3. Réduction des EPT

Au cours des sept dernières années, ECO et AMT ont été plutôt stables au niveau de leurs effectifs, la marge de manœuvre est donc restreinte :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
EPT ECO	10.5	10.5	12.0	11.0	12.1	12.4	11.1
EPT AMT	10.7	10.7	10.7	11.7	11.7	11.7	11.7

Il est à relever que l'augmentation à ECO entre 2009 et 2010 de 1,5 EPT (et non de 2 comme initialement prévue) a été validée par le Gouvernement dans le cadre du «Plan de soutien à l'emploi et aux entreprises».

Les économies d'EPT suivantes peuvent être réalisées : 2015-2016 :

- une économie de 1 EPT, par le non-remplacement des Chefs ECO et AMT, et par l'engagement d'un-e futur-e chef-fe SEE;
- une économie de 0.4 EPT (0,2 OMMT et 0,2 Juridique) est réalisée par l'ajustement des taux d'occupation entre Confédération et Canton.

Cette économie est indépendante de la réorganisation. Cependant, c'est le processus de réorganisation engagé qui a permis, suite aux analyses, de réajuster ces valeurs.

Dès 2017 (localisation sur le même site) :

- une économie supplémentaire de 1,1 EPT.

Soit une diminution totale de 2,5 EPT.

4.4 Localisation

La mise en application complète de cette réorganisation et l'ensemble des gains opérationnels sont donc liés à la relocalisation en un seul endroit des entités concernées.

A titre informatif, le Groupe d'implantation et planification de l'administration cantonale (ci-après IPC) a analysé six options différentes envisageables quant à la relocalisation du nouveau service. Au final, sous réserve d'une autre opportunité, le bâtiment sis rue de la Jeunesse 1 à Delémont a été retenu.

En effet, le déménagement des hautes écoles (HES) sur le site du Campus tertiaire à la gare, prévue en septembre 2016, libérera suffisamment de surface pour permettre le déplacement de la direction et du secrétariat du DEC ainsi que du SEE. Cette disponibilité à moyen terme est un argument fort en sa faveur, en plus de la parfaite centralité du site par rapport aux transports publics. De plus, la proximité et les synergies directes avec ORP-Delémont seraient également avantageuses pour le SEE.

La Caisse de pensions du Jura a d'ores et déjà pris note de l'intérêt manifesté pour ce bâtiment par les services de l'économie et des arts et métiers et du travail.

L'éventualité d'une relocalisation du Service de l'économie rurale sur le site du futur Service de l'économie et de l'emploi a été étudiée. Elle a été jugée contre-productive et n'a donc pas été retenue, compte tenu des forts liens et des nombreuses interactions qui existent entre ECR et la Fondation rurale interjurassienne (FRI).

4.5 Economies financières

Une augmentation des coûts liée à la relocalisation des entités fusionnées doit également être prise en compte, soit :

- Différence sur la location et les charges du bâtiment : + CHF 39'800.-
- Différence sur les EPT de conciergerie : + CHF 40'000.-

Ce qui porte la projection d'économies réalisées par la présente réorganisation à :

Désignation	EPT	Montant	Période
Economies EPT réorganisation	-1,4	-210'000.-	2015-2016
Economies EPT supplémentaires	-1,1	-165'000.-	Dès 2017
Charges supplémentaires de conciergerie	+0,27	+40'000.-	Dès 2017
Charges supplémentaires du bâtiment		+39'800.-	Dès 2017
Economies annuelles	-2,23	-295'200.-	

Au cours des travaux d'analyses menés lors de la réorganisation, la stratégie de prospection économique a également été revue et une diminution de CHF 240'000.- / an, portant sur les mandats externes de prospection, a pu être réalisée dès 2014.

Dans le cadre du PMO «Entreprises», une révision des aides financières et des mesures incitatives liées à la promotion économique, sera également effectuée.

5. Textes légaux

5.1 Modification du DOGA

La réorganisation proposée nécessite une modification du DOGA (décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale, RSJU 172.111). Différents articles du chapitre IV «Département de l'Economie» seront adaptés, principalement aux sections 1, 2 et 3 (cf. annexe 1).

Le nouvel article 37 qui décrit les tâches du futur Service de l'économie et de l'emploi résulte de la fusion des articles 37 (ECO), 39 (BDE) et 40 (AMT). Ainsi, toutes les tâches de ces trois entités seront reprises par le nouveau service. Il est à relever, toutefois, que, dans un souci de concision et de simplification, certaines de ces tâches ont, dans la mesure du possible, été regroupées et classées par ordre stratégique ou opérationnel. D'autres tâches ne sont plus listées dans l'énumération, puisqu'elles sont prévues par d'autres dispositions légales (par exemple «les mesures d'économie de guerre», qui désormais s'appellent «les mesures pour l'approvisionnement économique du pays»). De ce fait, elles sont englobées dans la clause «toute autre attribution conférée par la législation» prévue par la lettre s) de l'article 37 du projet de modification. Enfin, des tâches déjà effectuées actuellement par un ou l'autre des services regroupés sont introduites expressément dans la liste des attributions du nouveau service. Il en va ainsi de la lettre m) concernant le contrôle au sens de la législation sur le travail au noir. Cette tâche est effectuée par le Service des arts et métiers et du travail et découle de l'ordonnance concernant l'organe de contrôle cantonal au sens de la loi fédérale sur le travail au noir (RSJU 823.4). L'ancrage dans un décret semble préférable.

De manière similaire, le nouvel article 38, relatif aux commissions, résulte du regroupement des articles 38 (ECO) et 41 (AMT) avec les quelques adaptations suivantes.

En vertu de l'article 85d de la loi fédérale sur l'assurance-chômage, la commission de l'assurance-chômage est devenue la commission tripartite chargée de conseiller les offices régionaux de placement.

La commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations fonctionne depuis 2004. Actuellement, cette commission obligatoire de par le droit fédéral est rattachée au Service des arts et métiers et du travail sur la base d'un règlement du Gouvernement. Il est profité de l'occasion pour l'ancrer dans le DOGA.

Les commissions d'exams d'armuriers et d'exams de courtiers en immeubles sont supprimées. La première relève de la loi fédérale sur les armes et est organisée au niveau romand. La seconde n'existe plus, la profession de courtier immobilier n'étant plus soumise à autorisation depuis l'entrée en vigueur en 2008 de la loi sur les activités économiques (RSJU 930.1).

5.2 Modifications d'autres textes légaux

D'autres textes légaux nécessitent une modification. Toutefois, ces modifications ne concernent que la dénomination du nouveau service. Dès lors l'adaptation de ces éléments ne sera réalisée, sur la base du chiffre II du projet de modification annexé, que lorsqu'un changement interviendra dans un texte législatif concerné.

6. Avantages de la nouvelle structure

- Elle clarifie et améliore la qualité des prestations au service des clients (entreprises, investisseurs, institutions, communes, particuliers, etc.), notamment par la création d'un «guichet unique».
- Elle renforce les acteurs principaux du développement économique jurassien «Promotion économique» et «Creapole» en des centres de compétences identifiables et complémentaires.

- Elle simplifie l'organigramme, par la diminution du nombre de services et de secteurs, et améliore la visibilité institutionnelle pour les entreprises et la population.
- Elle met en adéquation les structures étatiques avec le programme de développement économique et ses programmes de mise en œuvre.
- Elle constitue un changement avec le mode de gouvernance régissant habituellement les structures de l'Etat (verticales et hiérarchisées) et propose une innovation dans la vision managériale d'un service de l'Etat.
- Elle permet une économie substantielle par la réduction de 2,5 EPT et la diminution des charges financières annuelles de CHF 295'200.- (correspondant à 2,23 EPT).

7. Conclusion et proposition au Parlement

Le Gouvernement souhaite, par ce projet, réorganiser deux services du Département de l'Economie et de la Coopération dans le but non seulement de réaliser des économies substantielles mais également d'optimiser la qualité des prestations fournies aux entreprises et aux administrés par davantage d'efficacité, d'efficience et de visibilité de ses entités administratives.

L'évolution des services et des secteurs concernés, en termes d'EPT, est représentée dans le tableau à l'annexe 3. Vous trouverez également le projet d'organigramme à l'annexe 2.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement remercie le Parlement de l'attention qu'il portera à ce dossier et l'invite à accepter ce projet de réorganisation.

Le Gouvernement vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de sa parfaite considération.

Delémont, le 10 juin 2014

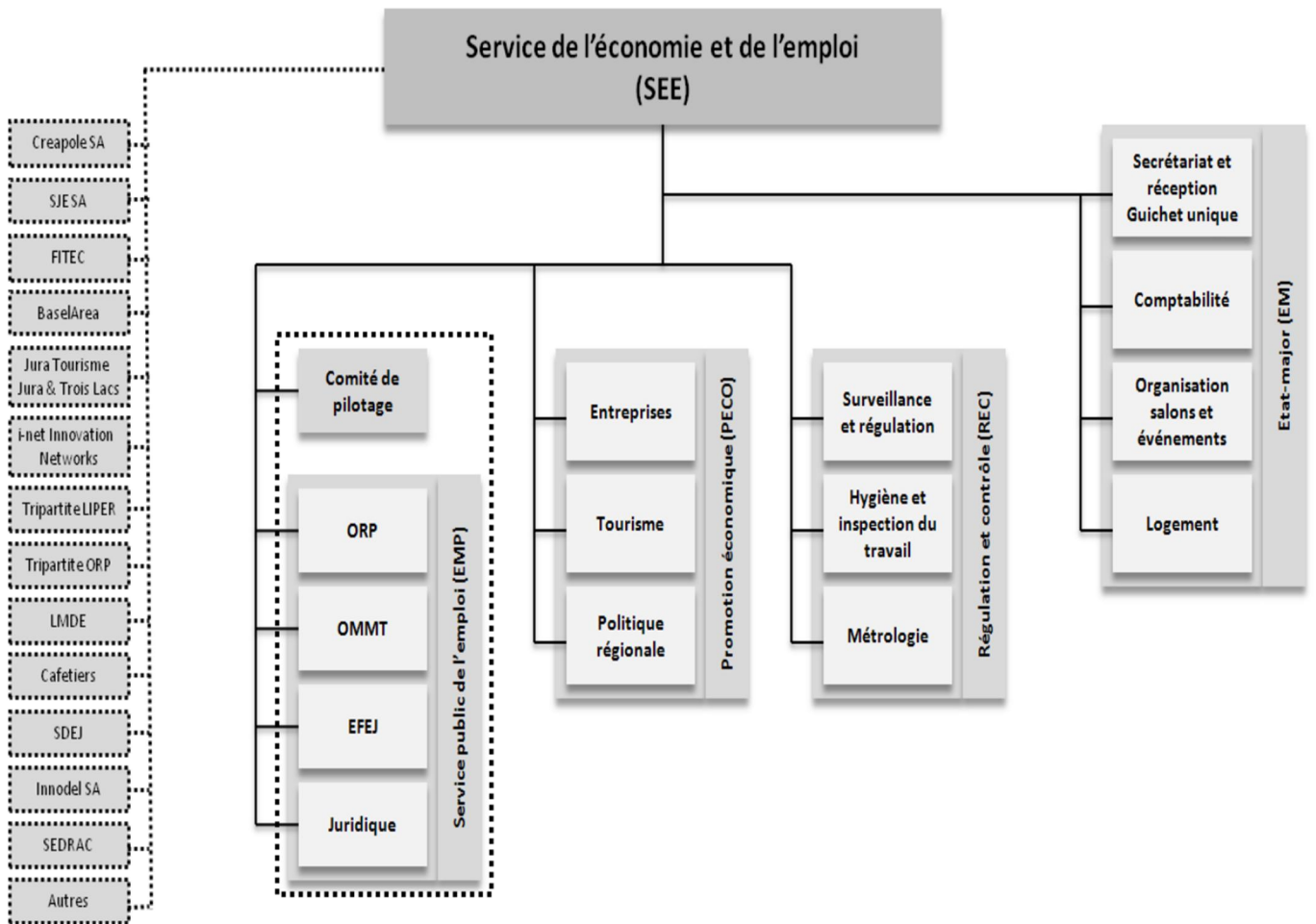
Au nom du Gouvernement de la République et Canton du Jura

Le président : Charles Juillard

Le chancelier d'Etat : Jean-Christophe Kübler

Annexe 2 :

Organigramme du futur Service de l'économie et de l'emploi



Annexe 3 :

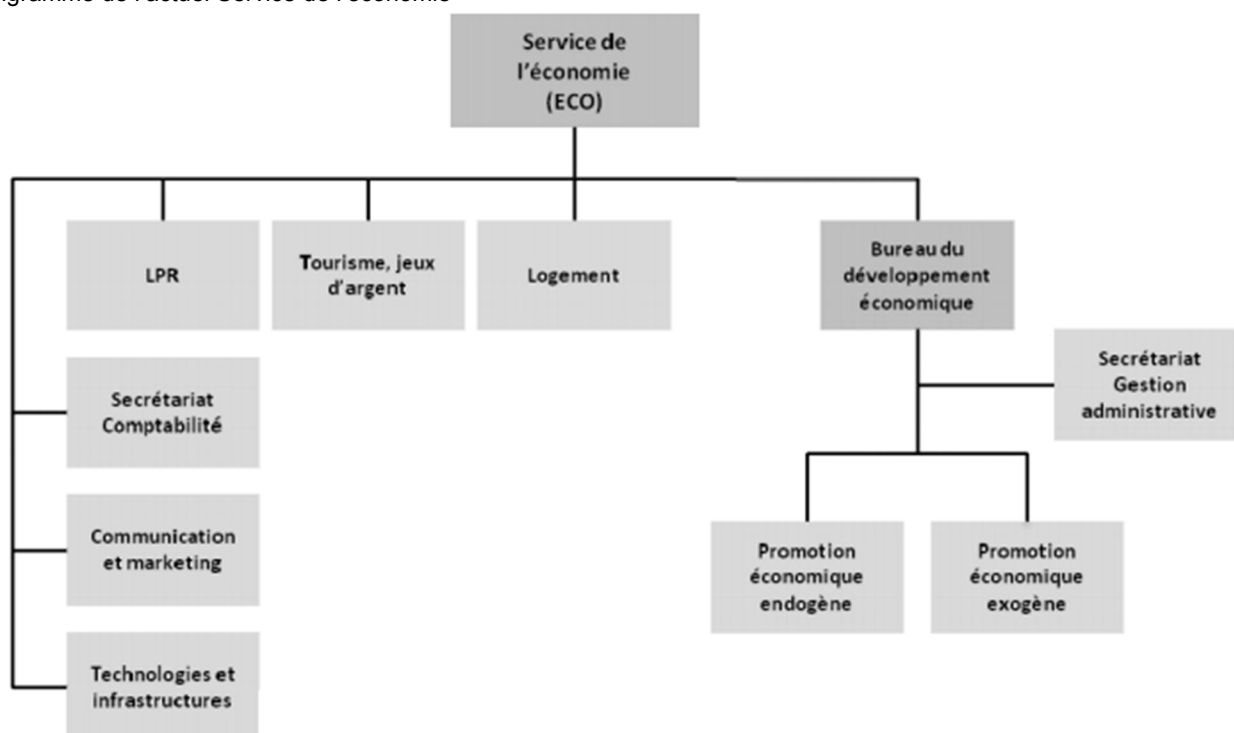
Evolution des services et des EPT (réorganisation 2015-2016)

Situation actuelle		Situation future	
Service de l'économie		Service de l'économie et de l'emploi	
Chef de Service (ECO)	1.0	Chef de Service (SEE)	1.0
Secrétariat et comptabilité	1.0*	Promotion économique (PECO)	
BDE - endogène	2.0	Entreprises	5.0
BDE - exogène	2.0	Tourisme	1.0
Secrétariat BDE	0.8*	Politique régionale	1.3
Tourisme	1.0	Régulation et contrôle (REC)	
Logement	0.5*	Surveillance et régulation	4.1
Politique régionale	1.3	Hygiène et inspection du travail	2.4
Technologies et infrastructures	1.0	Métérologie	1.0
Communication et marketing	0.5*	Emploi (EMP)	
Total :	11.1	OMMT	0.3
		EFEJ	
Service des arts et métiers et du travail		ORP	
Chef de Service (AMT)	1.0	Etat-major (EM)	
Secrétariat	1.0*	Administration	5.0
Comptabilité	1.0*	Monitoring	0.3
Juridique	0.7*		
OMMT	0.5		
Hôtellerie et restauration	0.6		
Activités économiques	-		
Surveillance du marché du travail	3.5		
Hygiène et inspection du travail	2.4		
Métérologie	1.0		
Total :	11.7		
Grand total :		22.8	21.4

La ressource «administration» (5.0 EPT) de l'état-major résulte de la somme des EPT accompagnés d'un astérisque diminuée de 0.3 EPT attribué au monitoring et 0.2 EPT «juridique» pris en charge par la Confédération.

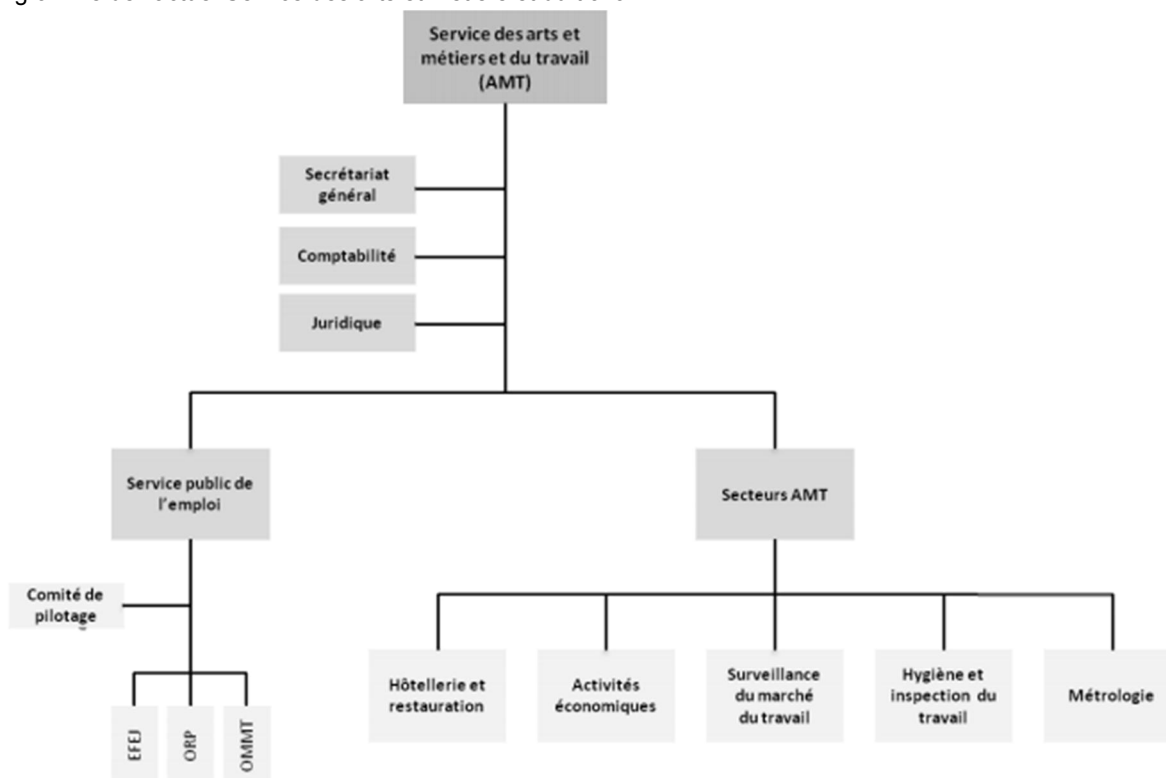
Annexe 4 :

Organigramme de l'actuel Service de l'économie



Annexe 5 :

Organigramme de l'actuel Service des arts et métiers et du travail

Annexe 6 :

Abréviations utilisées dans le message :

AMT	Service des arts et métiers et du travail
AOST	Association des Offices suisses du travail
BDE	Bureau du développement économique
CCDER	Commission des cours et des examens pour l'obtention du certificat de responsable d'établissement public
CDEP-SO	Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (chef de service)
CDS	Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne
COP	Service de la coopération
CREAPOLE	CREAPOLE SA
CRT	Conférence Romande et Tessinoise des offices cantonaux de l'emploi
DEC	Département de l'Economie et de la Coopération
ECO	Service de l'économie
ECR	Service de l'économie rurale
EFEJ	Espace Formation Emploi Jura
EMP	Service public de l'emploi
FRI	Fondation rurale interjurassienne
GT	Groupe de travail chargé de la réorganisation
IPC	Groupe d'implantation et planification de l'administration cantonale
LIPER	Commission tripartite au sens de l'art. 360b CO (commission de libre circulation des personnes)
LMDE	Commission de coordination des mesures cantonale en faveur des demandeurs d'emploi
LPR	Loi sur la politique régionale
OMMT	Observation et mesures du marché du travail
ORP	Offices régionaux de placement
PDE	Programme de développement économique
PECO	Promotion économique
PFEE	Plateforme Formation Emploi Economie
PMO	Programme de mise en œuvre
REC	Régulation et contrôle
SDEJ	Société pour le développement de l'économie jurassienne
SEE	Service de l'économie et de l'emploi
SJE	Société jurassienne d'équipement SA
SPOP	Service de la population
SWOT	Analyse Forces - Faiblesses - Opportunités - Risques

Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

I.

Le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 25 octobre 1990 [RSJU 172.111] est modifié comme il suit :

Article 36, lettres a (nouvelle teneur) et b (abrogée)

Le Département comprend :

- a) le Service de l'économie et de l'emploi;
- b) (abrogée);

Titre de la Section 2 (nouvelle teneur)

SECTION 2 : Service de l'économie et de l'emploi

Article 37 (nouvelle teneur)

Le Service de l'économie et de l'emploi a les attributions suivantes :

- a) élaboration, en collaboration avec le Service juridique, des législations qui relèvent de ses attributions;
- b) études et propositions en vue de l'élaboration du programme de développement économique;
- c) élaboration et réalisation des programmes de mise en œuvre (entreprises, tourisme et politique régionale);
- d) application de la législation sur la politique régionale (LPR);
- e) mesures visant à soutenir le développement des entreprises existantes conformément aux législations fédérale et cantonale;
- f) mesures visant à rechercher et à favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles;
- g) mesures visant à soutenir le développement du tourisme et traitement des affaires y relatives;
- h) exécution des législations sur le travail (inspection, médecine et hygiène du travail), sur les activités économiques (inspection), sur les poids et les mesures (inspection) et sur l'assurance chômage;
- i) veiller, en collaboration avec les communes, à l'équipement et à l'organisation des zones d'activités;
- j) préavis sur les conventions collectives de travail;
- k) établissement de statistiques concernant le secteur de l'emploi;
- l) contrôle des prix et autres mesures visant à la protection des consommateurs;
- m) contrôle au sens de la législation sur le travail au noir;
- n) traitement des demandes d'autorisation de travailler en matière de main-d'œuvre étrangère;
- o) études et propositions en vue de la définition d'une politique du logement et traitement des affaires y relatives;
- p) collaboration intercantonale et avec l'étranger en matière économique;
- q) information des milieux industriels et commerciaux suisses et étrangers;
- r) collaboration avec l'Office de l'environnement dans le cadre de la commercialisation du bois;
- s) toute autre attribution conférée par la législation.

Article 38 (nouvelle teneur)

Commissions

Sont ajoutées au Service de l'économie et de l'emploi :

- a) la commission consultative pour le développement de l'économie;
- b) la commission tripartite chargée de conseiller les offices régionaux de placement;
- c) la commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations.

Article 39

(Abrogé.)

Titre de la Section 3

(Abrogé.)

Articles 40 et 41

(Abrogés.)

II.

Les dénominations «Service de l'économie», «Service des arts et métiers et du travail» et «Bureau du développement économique» sont remplacées d'office dans toute la législation par la dénomination «Service de l'économie et de l'emploi».

III.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Dans son programme de législature 2011-2015, le Gouvernement souhaite, entre autres, une modernisation de l'Etat pour systématiser aussi bien une orientation «clients» (qualité du service et guichets uniques) que des collaborations plus transversales au sein de l'administration cantonale. Dès lors, suite au départ du chef du Service de l'économie, une opportunité se présentait pour lancer un projet visant à réformer les structures de ce service.

Pour concrétiser cet objectif, le Gouvernement a donc désigné, en date du 4 septembre 2012, un groupe de travail. Ce dernier était chargé de proposer une nouvelle organisation englobant toutes les activités déployées par le Service de l'économie, le Service des arts et métiers et du travail, le Bureau du développement économique, Creapole SA et la Société jurassienne d'équipement SA. Effectivement, il était attendu que la réorganisation apporte des gains notables à plusieurs niveaux, à savoir :

- un meilleur service aux clients, soit tout particulièrement les entreprises et les investisseurs;
- une simplification de l'organigramme du service pour le management et le traitement des dossiers;
- plus d'efficacité dans la gestion des deniers publics;
- une meilleure visibilité dans et hors de l'administration.

Dans le cadre des travaux du groupe de travail, je relève qu'une délégation de celui-ci a rencontré les chefs de service de l'économie de six cantons pour des échanges au niveau de leurs organisations respectives. Un mandat a également été confié à Juratec SA ainsi qu'à MAS management SA en complément au projet OPTI-MA. De plus, suite au départ du chef du Service des arts et métiers et du travail, ce fait a également été intégré dans les réflexions de réorganisation.

Pour le détail du déroulement des travaux du groupe de travail, je me permets de me référer au point 2.1 du message du Gouvernement.

Je mentionnerai également ici que, conformément à la loi sur le personnel, l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices concernés par la réorganisation, ainsi que le président de la Coordination des syndicats de la fonction publique, ont été informés à deux reprises. Une présentation a également été faite à tous les membres de celle-ci.

Les grands principes de la réorganisation, respectivement de la fusion du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail, qui sont développés sous le point 4 dans le message, peuvent être résumés ainsi :

- regroupement des compétences des collaborateurs en «centres de compétences» plutôt qu'en «sections hiérarchisées» qui provoqueraient une augmentation des coûts, respectivement réduction de 16 sections en 4 centres de compétences;
- concentration des diverses compétences administratives en un état-major centralisé;
- organisation plus horizontale et plus simple qu'actuellement dans laquelle chaque «compétence métier» est directement rattachée au chef de service;
- création d'un «guichet unique» au service des entreprises, investisseurs et clients pour tous les aspects liés aux activités économiques.

Quant à la structure actuelle du «Service public de l'emploi», elle est conservée avec ses trois entités car celle-ci dépend principalement de dispositions et d'exigences fédérales. Par contre, compte tenu que les juristes travaillent essentiellement pour le Service public de l'emploi, cette entité a été intégrée dans cette structure et non pas dans celle de l'état-major.

La nouvelle organisation du Service de l'économie et de l'emploi constitue un changement avec le mode de gouvernance régissant habituellement les structures de l'Etat (verticales et hiérarchisées) d'une part et propose une innovation dans la vision managériale d'un service de l'Etat d'autre part. Effectivement, comme le démontre l'organigramme qui figure en annexe 2 du message, le chef de service du futur Service de l'économie et de l'emploi ne s'adressera plus à un chef de section mais directement à la personne responsable de la compétence. Dès lors, et nous avons eu l'occasion de discuter ce sujet en CGF, le profil du nouveau chef de service devra être élevé. En effet, tout en assumant ses responsabilités, il devra aussi tout particulièrement savoir déléguer certaines tâches. Toutefois, cette nouvelle orientation est également très positive car elle permettra ainsi de valoriser aussi bien des collaborateurs et collaboratrices que leurs compétences.

Au niveau de l'aspect financier, il y a lieu de considérer deux étapes, à savoir une première pour les années 2015 et 2016 et une deuxième dès l'année 2017. Effectivement, lors de la première période, il est prévu une réduction de 1,4 EPT d'une part (par le remplacement d'un seul chef de service contre deux actuellement) et d'autre part par une économie de 0,4 EPT réalisée suite à un ajustement des taux d'occupation entre Confédération et Canton. Dès la deuxième période, respectivement par le regroupement de l'ensemble du nouveau Service de l'économie et de l'emploi à un seul endroit, il y aura une nouvelle réduction de 1,1 EPT. Au sujet de la localisation, six variantes ont été étudiées et celle retenue provisoirement est le bâtiment de la Caisse de pensions sis à la rue de la Jeunesse 1 à Delémont. En résumé, compte tenu des charges supplémentaires liées à la nouvelle localisation,

l'économie financière s'élèvera à 295'200 francs. Quant au coût de l'examen du projet, il s'est élevé à environ 52'000 francs, soit proche des 50'000 francs prévus.

Dans le cadre de nos travaux en commission, je relèverai ici que nous avons également abordé différentes questions en relation avec les organismes qui sont mentionnés dans l'annexe 2. Je crois ainsi pouvoir indiquer que nous avons d'une part reçu des réponses aux questions posées et d'autre part pu constater que celles-ci avaient été abordées dans le cadre du projet de réorganisation, comme par exemple les missions définies à chacun de ces organismes, le renforcement de la collaboration avec certains ou la suppression éventuelle des doublons, pour ne pas être exhaustif à cette tribune.

Pour concrétiser la réorganisation proposée, nous sommes donc appelés à modifier différents articles du DOGA conformément aux commentaires mentionnés sous le point 5.1 du message.

Tout en précisant que la CGF a traité ce décret lors de deux séances, je tiens à remercier Monsieur le ministre Michel Probst ainsi que Messieurs Philippe Marry et Alexis Schouller, respectivement chef de projet et collaborateur au Service de l'économie, pour leur disponibilité. Les renseignements détaillés et complets qu'ils nous ont fournis nous ont donné entière satisfaction. Je remercie également nos secrétaires successifs, à savoir Jean-Baptiste Maître et Christiane Pieren.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande d'accepter aussi bien l'entrée en matière que les modifications contenues dans le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale.

Profitant de cette tribune je vous fais part que le groupe PLR en fera de même.

Comme vous l'avez appris, notre collègue Jean-Marc Friedez participe, aujourd'hui, à sa dernière séance de Parlement. J'ai eu l'occasion de lui adresser, en séance de CGF, un message de reconnaissance pour sa participation très active au sein de la commission durant de nombreuses années. Aujourd'hui, je souhaite, à cette tribune, réitérer ma gratitude au vice-président de la CGF ainsi que mes meilleurs vœux. Merci Jean-Marc. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean Bourquard (PS) : Initialement prévu pour repenser l'organisation et les tâches des structures de développement économique, je me risque à dire que certains départs de chefs de service ont peut-être donné une tout autre ampleur au projet initial.

Ce qui est par contre certain, c'est que ce projet de réorganisation aura finalement pris beaucoup de temps et dire que l'accouchement fut difficile serait un pléonasme... Mais le bébé est enfin là, tout beau et prêt à vivre dans son nouvel espace économique.

Le but premier de cette réorganisation est de faciliter l'accès à l'information pour les entreprises et les investisseurs, par la création d'un guichet unique, tout en réduisant quelque peu la voilure.

La fusion du SAMT et du Service de l'économie permettra également de mieux gérer offres d'emplois et demandes, grâce à plus de réactivité face aux événements, souvent imprévus. Dans la foulée, les missions et les tâches de Créapole et du Bureau du développement économique sont précisées

et clarifiées, tout en maintenant une complémentarité indispensable. Ceci nous paraît aller dans le bon sens, pour autant que cela fonctionne réellement comme prévu.

Et c'est peut-être au niveau de la supervision de ce grand bateau que, contrairement à certains, je n'appellerai pas Hulk, que certains doutes peuvent être émis. Ils l'ont d'ailleurs été en CGF car gérer et coordonner le tout sera confié au désormais unique chef de service, seul maître à bord si j'ose dire. Ce dernier devra non seulement assumer la direction et la coordination mais également participer à de nombreuses séances dans diverses organisations et représentations, souvent extracantonales ou intercantionales.

Bien évidemment, ceci n'est qu'une crainte que nous espérons infondée mais il conviendra de suivre attentivement les premiers pas du nouveau-né pour s'assurer que tout se déroule comme prévu.

La nouvelle organisation exigera énormément d'autonomie des délégués et des responsables de projets, ce qui implique un haut degré de compétences et de responsabilité des cadres. Je ne peux que souhaiter que les personnes adéquates soient trouvées, à commencer par le chef de ce nouveau service.

Je ne vais pas développer plus car, vous l'aurez certainement compris, le groupe socialiste soutiendra la modification du décret telle que proposée. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Kohler (CS-POP) : Le groupe CS-POP et VERTS, dans sa majorité du moins, acceptera l'entrée en matière.

La réforme proposée a des avantages mais nous avons tout de même un souci. On regroupe dans le même service les tâches de surveillance qui étaient celles du Service des arts et métiers et du travail et celles de l'économie et notamment du développement économique. N'y a-t-il pas un risque que les personnes qui effectuent des tâches de surveillance (concernant la libre-circulation des personnes, le travail au noir, l'inspection et l'hygiène du travail par exemple) soient soumises à certaines pressions visant à davantage de souplesse de la part du domaine de l'économie et de la promotion économique ?

Est-ce que le centre de compétences «régulation et contrôle» sera suffisamment autonome ?

Le Gouvernement peut-il nous rassurer à ce sujet ?

M. Thomas Stettler (UDC) : Pour le groupe UDC, il n'y a pas grand-chose à dire à part répéter ce que vient de dire Jean Bourquard, à savoir qu'un projet tant attendu, aussi longtemps attendu, accouche d'une souris !

On dira qu'il y a un poste et demi de moins. C'est vrai que c'est toujours quelque chose. C'est surtout mieux que d'autres fusions qui ont été opérées au sein de l'administration et qui ont plutôt abouti sur des augmentations de postes. Donc, on dira que, même si c'est «rien», «rien», c'est quelque chose parce qu'un membre de mon groupe me répète toujours : «Vu qu'il y a moins que rien, cela signifie que «rien» est déjà quelque chose !»

Un poste et demi, pour nous, c'est peut-être insuffisant mais le plus important, c'est l'espoir qu'on donne dans ce nouveau service. Et cet espoir est nécessaire. Quand on parle de promotion économique, on est toujours dans l'espoir d'accueillir quelqu'un. C'est pour cela que le groupe a décidé

de soutenir ce projet parce qu'il veut croire encore aujourd'hui à l'évolution de l'économie jurassienne. Et l'on reste dans l'espoir que ce nouveau service sera à même de réussir.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Comme le président l'a très bien dit et ce qui me permettra par ailleurs de raccourcir mon propos, ce projet fait partie des objectifs inscrits par le Gouvernement dans son programme de législation pour les années 2011-2015.

Il a été conduit par un groupe de travail interne, nommé par arrêté gouvernemental, dont la mission a été de proposer une nouvelle organisation.

On dit souvent que c'était attendu, que l'accouchement a été difficile. Nous avons débuté à fin 2012 et nous avons pu régler – j'y reviendrai – de très nombreux éléments. Mais ce que je puis vous dire, c'est que le groupe et ses sous-groupes se sont réunis à de nombreuses reprises. Il s'est également appuyé sur l'expertise de consultants externes qui ont permis de mener à bien son processus d'analyses et de réflexions. Il y a eu deux consultants, cela a été dit mais je le rappelle. Lorsqu'on a commencé à parler d'OPTI-MA, ce projet a été également transmis au mandataire MAS.

La recherche de synergies, la concentration des structures, l'utilisation des méthodes, la simplification et une meilleure visibilité ont été étudiées. On se rendait compte, s'agissant des porteurs de différents dossiers économiques, que beaucoup ne savaient pas très bien s'ils devaient s'adresser à la Promotion économique ou à Creapole notamment; aujourd'hui, il n'y a plus de doublon car il y en avait quelques-uns; il y a complémentarité totale et je puis vous dire que la visibilité institutionnelle apporte déjà des gains d'efficacité et d'efficience.

Les travaux menés ont porté tout d'abord sur une analyse interne. Nous avons surtout travaillé à l'interne. Le président de la CGF a mentionné le montant de l'étude de ce projet. Dans le groupe de travail étaient intégrées des personnes, que je tiens ici à remercier, qui venaient de l'extérieur et nous avons dû aussi aménager le programme en fonction de cela.

Une analyse (forces, faiblesses, opportunités, risques) a été faite. Un état des lieux, un catalogue des prestations. Tout cela a été réalisé. De plus, des séances de travail ont eu lieu avec les chefs respectifs des services de l'économie des cantons de Berne, Neuchâtel, Bâle-Ville, Fribourg, Vaud et Valais. Là aussi, cela a pris du temps. Il a fallu agender ces séances avec ces différents chefs et leurs collaborateurs. Tout cela dans le but d'échanger et de partager les expériences qui découlent de leurs structures spécifiques.

Il est à relever que pour cet important projet de réorganisation, qui prend forcément du temps, nous avons analysé, des variantes, il y a eu beaucoup d'échanges non seulement à l'interne du Canton mais aussi à l'extérieur et tout cela, finalement, nous a permis d'arriver à la conclusion qu'il fallait fusionner le Service de l'économie et le Service des arts et métiers et du travail.

Tout cela a été accepté, et je tiens à le relever ici, à l'unanimité des membres du groupe de travail. Nous avons pris le temps en comparant quelques variantes.

Je rappelle que cette organisation a également été présentée à l'ensemble du personnel concerné, qui l'a très bien accueillie, de même qu'à la Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne qui, elle aussi, a été sensibilisée au fait que ce processus n'accouche pas..., la montagne n'accouche, Monsieur le Député, pas d'une souris... mais que

c'est un nouveau processus de travail – le président de la CGF l'a relevé – qui met en évidence davantage les compétences des collaborateurs et qui leur donne davantage de responsabilités. Donc, cela me paraît être quand même quelque chose aussi d'essentiel et ceci a été fort bien accueilli.

Cette structure organisationnelle simplifiée, horizontale, dans laquelle chaque compétence est directement – et c'est là une nouveauté aussi – rattachée au ou à la futur(e) chef(fe) de service, responsabilisera, et je tiens à insister là-dessus, les collaboratrices et les collaborateurs qui ont bien compris que cela mettra plus en valeur leurs compétences métiers.

Le ou la futur(e) chef(fe) de service formera ainsi au besoin – et c'est là aussi une nouveauté en la matière et on voit donc qu'il y a quand même, Monsieur Stettler, bien des changements – des groupes de travail pluridisciplinaires à géométrie variable selon les objets à traiter.

Le futur Service de l'économie et de l'emploi comportera donc quatre centres de compétences. Le président de la CGF les a détaillés, je n'y reviendrai donc pas.

Cette réorganisation, s'agissant de ses avantages, vise à augmenter, il va de soi, la qualité des prestations au service des clients, en particulier des entreprises et des investisseurs, notamment par la création d'un guichet unique; et, ça, c'est aussi un élément important, qui a été très souvent souhaité par les investisseurs et les entreprises en général. Cela veut dire qu'un dossier arrivera à l'état-major, que ce dossier sera traité et directement dirigé, si on parle d'innovation et de transferts technologiques, vers Creapole ou vers la Promotion économique s'il requiert des aides administratives de soutien ou des aides financières. Ce guichet unique est un élément fondamental de cette réforme.

Elle clarifie et améliore la visibilité institutionnelle pour les entreprises et la population et renforce les acteurs principaux du développement économique jurassien, que sont la Promotion économique et Creapole, en des centres de compétences identifiables. D'ailleurs, c'est tellement bien identifié au niveau notamment de Creapole que c'est Creapole qui est partie prenante dans le parc d'innovation national avec les deux Bâles mais j'aurai l'occasion d'y revenir une autre fois. Des centres qui sont donc non seulement identifiables mais qui sont, et c'est essentiel, complémentaires. Les quelques doublons relevés lors des analyses ont ainsi été supprimés. Lorsqu'on parle de doublons, il y avait la question de la promotion des terrains, de la recherche de terrains, de locaux, etc.

De plus et durant le processus... et c'est la raison pour laquelle ça a pris aussi un certain temps mais, si vous regardez bien toutes les réformes qui sont menées, prennent deux à trois années, vous pouvez vérifier cela, et bien, durant ce processus d'étude et de réorganisation, des mesures très concrètes ont été adoptées pour renforcer la politique économique de l'Etat. Tout cela a été réalisé. A ce stade, on peut citer la reconduction de l'accord de coopération avec Base-IArea dans le domaine de la promotion de la place économique à l'étranger, l'établissement et l'acceptation par le Gouvernement du contrat de prestations entre l'Etat et Creapole pour les années 2014-2015 ainsi que de la convention tripartite entre la Société jurassienne d'équipement, Creapole et l'Etat portant sur la gestion des incubateurs cantonaux. Tout cela a été fait pendant ce temps-là et on ne peut effectivement pas dire que le temps a été trop long.

S'agissant des économies, je ne vais pas trop y revenir puisque le président de la CGF en a parlé, la réorganisation

de ces deux services permettra l'économie de 2,5 EPT correspondant à une économie annuelle estimée à près de 335'000 francs. Le président en a parlé, suite à l'augmentation de charges de conciergerie, cela correspond – vous le retrouvez dans le programme OPTI-MA – à 2,3 EPT et près de 300'000 francs. Ce qu'on peut faire, et là aussi directement, c'est une économie de 1,4 EPT immédiatement. S'y ajoutera, dès l'instant où nous serons sur le même site, avec la création complète de l'état-major général, une économie supplémentaire de 1,1 EPT.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet de réorganisation au sein du Département de l'Economie et de la Coopération, proposant notamment la fusion du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail en un nouveau Service de l'économie et de l'emploi (SEE). De même, il vous propose d'approuver la modification partielle du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale.

J'aimerais, avant de remercier différentes personnes, revenir sur différentes interrogations qui ont été soulevées tout à l'heure. Je crois qu'au niveau du temps, l'accouchement difficile ou la montagne qui a accouché d'une souris, vous avez bien compris que ce n'est pas le cas. J'ai eu l'occasion en commission parlementaire de déjà pouvoir dire à Monsieur Stettler que l'économie jurassienne – je touche du bois, il y en a ici – ne va pas trop mal si l'on compare avec différentes économies à travers la Suisse. C'est vrai qu'il y a un tassement aujourd'hui, notamment dans le domaine horloger, mais nous ne sommes pas en crise comme nous l'avons été en 2008-2009. Mais ce tassement, en plus, est très divers. Il est partagé car je constate que, dans les mêmes secteurs, notamment de sous-traitance, il est des entreprises fabriquant les mêmes produits qui n'ont aucune difficultés et d'autres qui en ont.

On peut dire également que l'économie jurassienne est une économie qui est dynamique et ce n'est pas moi qui le dis; ce sont des personnes et des analyses extérieures qui l'affirment. Donc, je pense qu'on peut saluer, Monsieur Stettler, le travail qui est fait par les différentes collaboratrices et collaborateurs qui s'attachent quotidiennement au développement de ces entreprises.

Maintenant, il y a une question de Monsieur Kohler. C'est vrai que d'associer – et nous l'avons dit ainsi d'ailleurs en commission parlementaire – les Arts et métiers et l'Economie, et la promotion économique peut soulever des questions car, très souvent – et je le dis de façon simpliste – on a le sentiment que les personnes qui travaillent au Service de l'économie, puisqu'elles soutiennent et aident, sont plutôt celles qui récoltent quelques lauriers. Et celles aux Arts et métiers sont celles qui contrôlent, qui infligent parfois des amendes, des remontrances, sont plutôt celles qui parfois, ici ou là, sont mal vues. Ainsi, en fusionnant, tout sera partagé. Mais croyez bien qu'au niveau des contrôles, ces derniers resteront. Vous savez très bien qu'il y a la commission tripartite, qui est d'ailleurs composée des partenaires aussi bien patronaux, syndicaux que de l'Etat, que tout cela est lié bien sûr à une législation fédérale et aussi à une législation cantonale. Il est clair que les contrôles continueront de se faire de la même manière puisque cette commission tripartite est une commission indépendante et liée à la Confédération, en particulier au SECO. Les contrôles sont effectués, je le rappelle, à la suite de communications des membres de la tripartite d'une part mais aussi sur la base du concept du marché du

travail, concept qui est interne à la tripartite. Il n'y aura pas mélange des genres en la matière.

Avant de conclure, je tiens donc à exprimer ma gratitude aux membres du groupe de travail, en particulier à M. Marmy, chef de projet, et à M. Schouller, de même qu'aux membres de la commission de gestion et des finances, en particulier à son président, M. Henzelin, et à ses secrétaires, Mme Pieren et M. Jean-Baptiste Maître.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret 49 députés.

Le président : Nous avons épuisé notre ordre du jour. Juste encore une minute d'attention s'il vous plaît. Avant de mettre un terme à notre séance, je souhaite transmettre une dernière fois nos remerciements à notre collègue Jean-Marc Fridez qui a participé à sa dernière séance du Parlement. Nous te remercions, cher Jean-Marc, de ton engagement au sein du Législatif cantonal. A quelques jours des festivités de Saint-Martin, n'oublie jamais que c'est dans le Jura que la fête et la convivialité sont le plus apprécié ! Plein succès à toi et à ton épouse dans vos activités futures. *(Applaudissements.)*

Quelques précisions sur les salles des séances des commissions qui vont siéger en cette fin d'après-midi. Pour la Section de l'APF, la séance aura lieu dans cette salle. Pour la commission spéciale, celle-ci siégera dans la salle du 23-Juin.

A toutes et à tous, je vous souhaite une excellente fin de journée. Je me réjouis de vous retrouver le 3 décembre pour notre prochaine séance. Je vous remercie de votre attention et je lève cette séance.

(La séance est levée à 16.25 heures.)